



**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL  
COMITE REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
COMITE DU JURA**

**INVITATION**

**Le Comité Directeur du Comité du Jura FFPJP  
vous invite à participer à l'Assemblée Générale annuelle qui aura lieu  
le dimanche 30 novembre 2025 à partir de 9h au CARCOM de Lons-le-Saunier.**

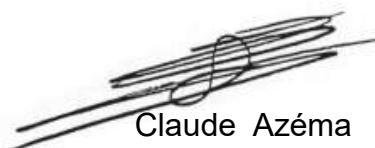
A partir de 8 heures 30 : Pointage des présences et vérification des mandats

**Ordre du jour**

1. Allocution de bienvenue du Président
2. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale 2024
3. Allocution du Président
4. Rapport moral de la Secrétaire Générale
5. Questions financières
  - Exercice 2025 : Bilan financier de la gestion traditionnelle
  - Bilan financier du fonctionnement du boulodrome
  - Bilan consolidé de l'exercice 2024
  - Rapport des vérificateurs aux comptes
6. Projet de budget pour l'exercice 2026
7. Tarifs des mutations
8. Rapports des commissions
9. Adhésion au Comité du Jura
10. Modifications au règlement intérieur et au cahier des charges des championnats du Jura
11. Désignation des délégués au Congrès National 2025
12. Election partielle au Comité Directeur
13. Questions diverses
14. Remise des récompenses 2025.

Les personnalités et les partenaires seront invités à prendre la parole en fonction de leur disponibilité

Amicalement,



Claude Azéma  
Président du Comité



FICHE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE DU CD 39

Le 30 novembre 2025

Nb de votos	Numéro	Nom du club	Représentant du club	Signature
3	0001	PETANQUE BLETTERANOISE	MATEO Yann	
2	0002	AMICALE PET. CLAIRVALIENNE	Elegnard Davy	
3	0004	AMICALE BOULE JURASSIENNE	FOURMIER. F	
3	0008	EVEIL SPORTIF MONTMOROT	BOUAFRIZ. POPPESCHI	
3	0009	JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	VERAILLAT	
3	0010	AMICALE BOULE ARINTHOD	CHARRIERE. F	
3	0015	PETANQUE ORGELETAINE	DA COSTA	
2	0016	COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE	HONNRET	
3	0017	L'ETOILE JURA	BONNET	
3	0020	CARREAU CHAMPAGNOLAIS	Girod Julian	
3	0021	LA GOURIBOULE CHATELNEUF	MONNET Tony	
1	0022	PASSENANS PETANQUE CLUB	TROSSAT Denis	
3	0023	PETANQUE POLINOISE	DIDOT Eric	
4	0024	PETANQUE SALINOISE	Gagliardi Sté	

Nb de  
votes

2	0026	PETANQUE ARBOISEENNE	Fourrier Joël	Fourrier
2	0027	SPORTIVEMENT PETANQUE	JAMB N.	Chauvin
2	0028	NEY PETANQUE	WIBOZ	Wiboz
4	0029	PETANQUE DE MONT SS VAUDREY	Chelanne	Chelanne
2	0032	PETANQUE DU BAS JURA	OUTREY	Outrey
5	0043	DOLE PETANQUE CLUB	HAMARD. S	Hamar
4	0044	AMICALE PET. CHAMPVANS	Berrouet Michel	Berrouet
2	0046	PETANQUE MOISSEY	Jayet	Jayet
3	0050	U S MOREZ	GARNIER Céline	Céline
2	0051	PETANQUE SANCLAUDIENNE	CHENU FRANCK	Frank
3	0055	PETANQUE MOIRANTINE	FLAGEL Michel	Flagel
3	0058	A.S. PETANQUE FONCINE LE HAUT	Renocer	Renocer
2	0059	PETANQUE LA VALLEE		

75

### **Mot d'accueil du Président**

Claude AZEMA remercie toutes les personnes présentes à cette Assemblée Générale 2025.

Le quorum est atteint puisque 26 clubs sont présents sur 27 avec 73 voix pour 75. Seul le club de La Vallée n'est pas présent ni excusé.

Certains invités se sont excusés, ils ne peuvent être présents pour ne pas faire de faux liens entre les élections municipales et les réunions publiques :

- Mr Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil départemental du Jura
- Mr Jean-Yves RAVIER, maire de Lons-le-Saunier et Président du CCAS

D'autres excusés : Mr Patrick PETETIN et Mr Julien MARAUX.

Comme chaque année, la pétanque jurassienne a eu son lot de mauvaises nouvelles avec la disparition de membres comme très récemment Nino ROUSSEL-GALLE ou encore celle d'une fidèle bénévole, Yvette OUTREY. En hommage à ces disparus, nous respectons quelques instants de recueillement.

## **Rapport moral du Président du Comité Départemental, Claude AZEMA**

« Bonjour et content de vous retrouver physiquement, surtout certains dont j' ai plutôt entendu parler pour des exercices oraux particuliers pour ne pas dire dans l'ombre, dont le côté positif s' apparaît davantage au jet insidieux de gouttes d'huile sur le feu qu' à la préconisation d'améliorations, y compris en s' appuyant parfois sur des interprétations aussi personnelles qu' erronées. J' aurai sans doute l' occasion d' y revenir tout au long des débats en fonction des sujets traités, mais je me dois de commencer par la plus belle qui m' a été rapportée de plusieurs cotés car, bien évidemment, comme dirait certain, le courage de ceux qui la profèrent n' est évidemment pas à la hauteur des âneries qu' ils avancent.

Il paraît donc qu' en fait ce n' est pas moi qui dirige le CD, mais deux, trois ou quelques personnes dont je me contenterais de suivre les propositions. Il est vrai que je suis tellement gentil, tellement conciliant (en un seul mot), tellement mouton que je n' ai, en fait, aucune autorité réelle, aucune idée à faire valoir et que je suis toujours les initiatives de Pierre, Paul ou Jacqueline pour en assumer la charge devant vous. Permettez-moi donc de faire rapidement litière de telles allégations, de la même façon que l' on enlève un tas de fumier pour y mettre de la paille fraîche, avec deux exemples qui ont agité et agitent encore vainement les débats.

Il est certes exact que je ne dirige ni ne prends jamais de décisions seul, car je crois essentiellement au travail en équipe source d' enrichissement et de coopération, mais encore faut-il, pour y participer, que l' on veuille entrer dans l' équipe.

C' est donc moi personnellement qui ai demandé que les comptes soient présentés de façon distincte entre le fonctionnement disons ordinaire du CD et celui du boulodrome ; je ne comprends d' ailleurs toujours pas pourquoi cela a tellement choqué Dominique, sans doute bousculé dans ses habitudes, qu' il a préféré quitter son poste qu' il assumait directement à sa manière. D' emblée, et chiffres clairs à l' appui, cela a permis de constater que, chaque fois que le boulodrome était utilisé y compris par un club, le Comité perdait de l' argent malgré les 2 ou 1 euros versés par chaque participant avec, initialement, le faux argument que cela devait servir à couvrir les frais de chauffage. Ainsi, selon les années et les critères retenus cette perte oscillait entre 9 000 et 23 000 € sur une année, aggravant ainsi le déficit global du CD, au-delà du remboursement des emprunts.

C' est pourquoi j' ai proposé au groupe de travail, constitué à cet effet, de mettre en place des systèmes de comptage permettant de connaître exactement les dépenses en gaz et en électricité provoquées par ces occupations afin de les facturer directement aux utilisateurs. Telle sera désormais la règle avec des aménagements et exceptions pour des cas particuliers. Tout le monde le comprend désormais, y compris ceux qui ont ergoté à propos de consommations annexes minimes mais dont nous avons tenu compte.

Le groupe de travail et le CD ont préféré cette recherche du coût réel à la solution simpliste et trop facile d' augmenter le prix de la licence, surtout sans une étude préalable de nature à en évaluer le besoin et l' évolution. D' une part cette option ne pouvait qu' être provisoire et en

appeler d'autres en échelle de perroquet au fil des ans et de la hausse des dépenses ; d'autre part cela pénalisait tous les licenciés jurassiens -certains clubs se gardant bien d'en avoir beaucoup, préférant n'avoir, très majoritairement, que des membres loisirs, ce qui explique certaines positions - sans toucher aux licenciés d'autres départements venus jouer chez nous. Merci de votre intelligence et d'avoir compris que, avant d'augmenter, mieux vaut analyser les causes ; le temps passant le CD devra bien en décider un jour, mais ce sera en fonction des besoins et dans des limites étudiées.

Le second exemple donné de ma soumission à je ne sais qui, est le contrat avec le brasseur. Non ce choix m'a paru une nécessité que j'ai d'abord dû défendre au sein du groupe du travail puis du Comité Directeur en exposant le pour et le contre car il y a eu discussions et échanges. Cela m'a semblé évident surtout au vu des tricheries ou des coulages utilisés par certains alors que le choix d'un fournisseur était de nature à favoriser les approches et les négociations.

C'est pourquoi j'ai proposé de transformer la commission du boulodrome en groupe de travail, mais je rappelle à tous les amnésiques silencieux de l'époque devenu des tonnerres assourdisants, que ce groupe a été ouvert à tout le monde. Or les volontaires ne se sont guère précipités surtout du côté des gémissieurs d'aujourd'hui. Je rappelle également que, une fois un cahier des charges à proposer au brasseur établi, nous avons encore demandé à tous les clubs d'en faire part à leurs fournisseurs pour qu'ils puissent candidater. Evidemment les réponses des très courageux que l'on entend tellement aujourd'hui se sont évanouies dans l'éther. Nous n'avons donc reçu que cinq réponses dont l'une négative.

Après une dizaine de réunions et rencontres sur le sujet, nous avons présenté les propositions, qui étaient très proches, des deux derniers au CD quelques semaines seulement avant la date limite du 1<sup>er</sup> octobre, début de la saison d'hiver au boulodrome. Le CD a donné délégation au groupe de travail pour trancher. Comme cela vous a été expliqué dans le rapport du groupe de travail, la différence s'est faite sur le service : tarifs équivalents, partenariat, retour sur prix sans augmentations correspondantes alors qu'ils étaient inférieurs à ceux pratiqués, livraisons régulières, prise en charge du stock...

Ensuite quelques récriminations se sont fait entendre chacun pouvant trouver ici ou là des avantages supplémentaires sur tel ou tel produit, mais je n'en ai jamais entendu aucun dire que leur ami ferait les mêmes propositions pour tous les clubs et utilisateurs, avec les mêmes facilités et les mêmes retours pour le CD. Je n'ai donc pas de mal à en conclure que ces derniers espèrent surtout tirer quelques bénéfices pour leur seul club et tant pis si les autres n'en profitent pas. Pourtant chacun devrait comprendre, et agir en ce sens, que l'intérêt général des clubs et celui du CD sont conjoints et non pas concurrents, car si ce dernier dispose de davantage d'argent c'est pour rendre d'autres services aux clubs, aux commissions, au fonctionnement, au remboursement des prêts....

Je relève aussi la sentence d'un grand écrivain et philosophe qui écrivait en substance que ceux qui font quelque chose ont systématiquement contre eux ceux qui voudraient faire la même

chose à leur place, ceux qui voudraient précisément le contraire et, surtout, la grande armée des gens d'autant plus virulents qu'ils ne font rien du tout.

Mon dernier exemple se situe sur un autre plan : celui des contrevérités avancées comme des principes adoptés, pour remonter les esprits et les rendre ouverts à leurs idées. Il s'agit en l'occurrence de la limitation supposée à 88 équipes pour les concours au boulodrome. Je dis bien « supposée » car sur ce sujet il n'y a eu que des indications et des conseils après discussion en groupe de travail sur les conditions de déroulement des compétitions, mais jamais aucune décision n'a été arrêtée. Je l'ai bien expliqué à certains qui, eux, n'ont pas hésité à m'appeler pour s'informer et bien comprendre.

Pour rappel le fonctionnement au sein du CD, comme dans bien d'autres instances, est le suivant : des commissions ou groupes de travail font des propositions, elles sont soumises au CD qui décide de les appliquer, de les amender ou de ne pas en tenir compte. J'attends que l'un des vociférateurs au scandale sur ce sujet me montre dans quel compte rendu ce choix aurait été décidé. Nous aurons tous le temps de boire des verres à sa santé avant qu'il ne trouve quelque chose, mais il n'essaiera même pas, son but étant tout autre !

Vous pourrez donc organiser vos concours selon la formule (autorisée ... bien évidemment) que vous voulez, la seule vraie limitation touchant à la présence des arbitres. Sur ce sujet il appartiendra à la commission règlement et arbitrage de formuler des propositions limitant ou règlementant leur présence car, comme l'a souligné souvent Aurélie, ces hommes et ces femmes bénévoles méritent respect et considération. N'oublions pas que les règlements fédéraux permettent officiellement l'organisation de manifestation sans arbitres, la responsabilité d'en désigner ou d'exercer appartenant au président de l'organisation, à ses risques et périls en cas d'incidents

Nous attendons donc l'avis et les propositions – y compris financières – de la commission pour les étudier et décider, comme c'est le cas pour les autres commissions.

Vous avez lu ou devriez avoir lu les rapports qu'elles ont établis, et il est une règle sur laquelle le comité va se pencher dès cette saison : bien sûr les commissions proposent et le CD dispose, mais nous sommes en général derrière elles lorsque leurs propositions sont viables et intéressantes. Il y a des priorités permanentes – jeunes, féminines, santé... – mais les inscriptions budgétaires ne sont que des propositions et non pas des autorisations de dépenses ; cela signifie que, pour chaque dépense de commission, si le maximum est le budget et si des dépassements sont possibles si justifiés, il devra y avoir impérativement des justificatifs en retour, sinon soit le reliquat ne sera pas versé, soit il y aura appel à remboursement.

Nous avons même un cas d'école qui est à la limite de la sanction dans lequel un déplacement à un championnat de France a donné lieu, à la demande des intéressés, au remboursement du déplacement de deux véhicules alors qu'il y a eu déplacement conjoint. Soit cela sera réglé à l'amiable, soit le dossier sera transmis à la commission de discipline

D'ailleurs pour tous les championnats de France la démarche sera la même. Il n'y aura évidemment aucun problème si les qualifiés souhaitent rester sur place jusqu'à la fin des compétitions, car il n'est pas intéressant de rester le plus longtemps possible, mais les justificatifs devront être fournis pour les dépenses réellement engagées. Pour l'année prochaine, dès que nous aurons les sites d'hébergement des budgets précis seront établis au plus proche des réalités.

A ce sujet je vous informe que le Comité du Jura a déposé une question écrite demandant que soit affirmée la possibilité pour les qualifiés aux championnats de France de porter non pas une tenue du comité représenté, mais des tenues de leur club avec cependant affichage de leur comité. Cela permettrait à la fois au Comité de réaliser des économies car il ne serait pas obligé de fournir chaque année de très nombreuses tenues spécifiques pour les championnats de France et de donner des possibilités accrues aux clubs pour négocier leurs partenariats.

Dans ce domaine de la communication il y a aussi beaucoup à faire. Nous avons donc commencé, quoiqu'en pensent certains dont la réflexion s'arrête au bout de leur chaussure, avec le brasseur et nous allons essayer de développer une véritable commission de communication. Les panneaux du boulodrome ont été une bonne initiative, mais elle doit être améliorée en diversifiant les possibilités offertes. A d'éventuels partenaires. Voilà un beau chantier positif et n'hésitez pas à vous positionner pour y travailler et pour nous donner des pistes.

D'ailleurs les axes de travail ne manquent pas dans le but de mieux en mieux équilibrer notre budget à la fois en rationnalisant les dépenses et en diversifiant les recettes. Je pourrais encore citer d'autres sujets sur lesquels il est indispensable de travailler, mais encore faut-il que les bénévoles qui s'y collent aient à la fois du temps et des aides.

Ainsi nous avions un problème d'assurance car notre assureur avait décidé, en 2024, de suspendre notre contrat en raison de l'état dans lequel était le boulodrome dans le domaine de la sécurité. Dès le printemps nous nous sommes attelés à la tâche, certains d'entre nous, Mickael et Cyril notamment, ont même œuvré physiquement plusieurs jours à la remise en état des BAE.

De même le compteur de gaz était utilisable depuis 2024 au moins, sans que personne ne bouge et il a été détecté une fuite de gaz. L'année budgétaire étant relativement bonne nous avons décidé d'engager immédiatement les travaux nécessaires dans ce secteur, ainsi que pour remplacer un démodulateur dont l'ancienneté limite la production d'électricité donc nos rentrées d'argent puisque nous vendons de l'électricité.

Dans l'héritage nous avons également trouvé le problème de la femme de ménage. Il est en effet inadmissible de rester ainsi dans l'illégalité pour n'économiser que des broutilles. Avec son accord nous allons régulariser sa situation sous la forme d'un contrat emploi associatif qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier.

La détention des clés était aussi un problème car il en circule des quantités inconnues sans que nous sachions exactement combien et où. Grace à Philippe Jarcellat nous avons pu résoudre une partie du problème et il existe désormais une liste des personnes détenant telle ou telle clé. La dernière étape sera celle de l'installation sur la porte d'accès principale d'une clé « intelligente » qui permettra de savoir qui est rentré et pour combien de temps.

Bref pas le temps de chômer dans bien des secteurs et il convient de féliciter le gros travail de bénévolat accompli en quatre mois soit individuellement soit ensemble pour de gros chantiers. Ainsi, nous pouvons annoncer, bien que nous ne disposions pas encore de tous les chiffres, que, contrairement aux annonces et aux affirmations de certains Cassandre, les finales des CNC ont été une belle réussite. Grand merci donc aux clubs qui ont mobilisé nombre de leurs membres pour aider ceux qui ont été permanents dans cette manifestation et que je ne cite pas, d'abord parce qu'ils n'aiment pas ça disant qu'ils le font pour le bien du CD, ensuite parce que je risquerais d'en oublier.

L'excellente ambiance qui a régné tout au long des épreuves prouve simplement que nous sommes capables d'organiser de grandes manifestations pour le bien du CD donc, par voie de conséquence, d'accroître ainsi nos moyens au profit de l'ensemble des clubs qui jouent le jeu des licenciés. Cela pourra être un championnat de France comme nous l'avons fait en plusieurs occasions jusque dans les années 2000, habitude peut être abandonnée par crainte des problèmes de gestion du boulodrome.

Sur ce sujet un coup de chapeau particulier à Samuel Binda pour son initiative de réfection des terrains à laquelle j'avoue ne pas avoir cru moi-même. Cela a été réalisé en trois jours grâce à l'engagement de nombreux bénévoles, en particulier le couple Chevannes avec quelques moyens mécanisés particulièrement appréciés.

Tout cela nous a amenés à porter en recettes et en dépenses une évaluation du travail des bénévoles afin de conforter notre budget et de faire apparaître cet aspect matériel de notre travail à hauteur de 8 000 € cette année. Le bon résultat budgétaire nous a également permis d'avancer pour certains travaux notamment sur les onduleurs et le gaz.

Le bateau est à flot. Il faut seulement que tout le monde rame dans le même sens et nous irons de mieux en mieux car la richesse que constitue notre boulodrome ne peut perdurer qu'en fonctionnant au mieux et en contribuant à alléger notre budget général de la charge inévitable des remboursements des prêts. Nous avons démontré que même sans pouvoir tout mettre en œuvre en cette année tronquée, nous en sommes capables et si certains préfèrent travailler autour de leur nombril ce n'est pas grave, nous les garderons tout de même, y compris dans la cale, car notre famille ne renie jamais ses membres même pas les moins intégrés de par leur volonté ni les plus agités du bocal. Plus nous serons nombreux, mieux nous fonctionnerons, mieux nous avancerons.

Bonne chance à tous pour la prochaine saison et bon travail ensemble dans la continuité et le bon esprit sportif. »

## **Rapport Moral de la Secrétaire du Comité Départemental de Pétanque du Jura – Année 2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs, chers collègues élus, chers partenaires, chers amis de la pétanque et du jeu provençal,

Il est d'usage de dresser le bilan de l'année écoulée. Et si je devais résumer l'année 2025 du Comité Départemental du Jura, je dirais qu'elle n'a pas été un long fleuve tranquille.

Après douze années de stabilité, d'habitudes bien ancrées et d'une équipe soudée, le CD39 a connu non pas un, mais deux changements d'équipe en l'espace de quelques mois.

Une telle succession a logiquement engendré un besoin crucial de temps pour se structurer, pour changer les habitudes et pour tenter d'améliorer un fonctionnement existant. Notre seule, mais essentielle, préoccupation a été de retrouver l'équilibre financier du CD39. Ce fut et cela reste notre défi majeur.

Notre volonté farouche de garder notre boulodrome nous a conduits à retrousser les manches. Avec une équipe certes restreinte, nous avons organisé deux manifestations d'envergure, réussissant à mobiliser des forces vives et des ressources :

- L'organisation des 16èmes et 8èmes de finale de la Coupe de France de Jeu Provençal.
- L'accueil des Finales du CNC, avec pas moins de 27 clubs présents sur trois jours de compétition.

Au nom du Comité départemental, je tiens ici à adresser nos plus sincères remerciements à Samuel BINDA pour la prise en charge rapide et efficace

de la réfection de nos terrains, et, bien sûr, à l'ensemble des bénévoles qui ont répondu présents, participant activement à toutes les tâches.

Notre boulodrome est sans conteste un atout exceptionnel. J'ai eu l'occasion de l'entendre maintes fois de la part de personnes extérieures, venant parfois de la France entière : on nous envie ce boulodrome ! Il est un outil indispensable pour nous permettre de pratiquer notre sport et de nous entraîner toute l'année, quelles que soient les conditions météorologiques. Cependant, un tel joyau nécessite des limites d'utilisation claires.

Et là, je vais parler avec ma triple casquette : j'ai la chance (ou peut-être pas !) d'avoir une vision globale de notre passion commune, étant à la fois joueuse, arbitre et dirigeante. Comment, dès lors, pouvons-nous accepter que lors de certains concours départementaux, les joueurs passent plus de temps à attendre qu'à jouer ? Comment peut-on accepter qu'un arbitre rentre chez lui entre 2h et 3h du matin en étant présent sur place depuis midi ? Que dire de vos propres bénévoles qui tiennent les buvettes et tables de marque ? Faut-il attendre un accident dramatique pour réagir ?...

Enfin, parlons compétition : comment pouvons-nous encore accepter que des concours se terminent par un partage en quart de finale par simple manque de temps ? Certes, vous me direz « ça a toujours été comme ça ! » mais pourquoi ne devons-nous pas collectivement repenser notre façon de faire ? Pourquoi ne pas changer pour préserver la qualité des compétitions départementales ? Si vous ne l'avez pas encore compris, voilà les raisons de la limite de 88 équipes un samedi après-midi... Rien ne vous empêche d'accueillir + d'équipes mais dans d'autres conditions que celles connues jusqu'à aujourd'hui.

J'ai entendu vos remarques concernant notre manque de communication. Je déplore, tout comme vous, le manque de rencontres, de discussions, et de partage. Aujourd'hui, le temps nous a manqué et nous manque encore. Pour y remédier, je propose que nous mettions en place des réunions trimestrielles avec vous, représentants de clubs, pour retrouver ces temps

d'échanges constructifs et de discussion en 2026 pour travailler ensemble au fonctionnement et à la survie du Comité départemental.

Nous avons plus que jamais besoin du soutien de tous les clubs. Je comprends qu'il puisse exister des divergences de personnes, des points de vue ou des opinions différents. C'est la vie d'une association.

Mesdames, Messieurs les Présidents, vous êtes les premiers porte-parole des décisions du Comité Départemental auprès de vos licenciés. Parfois, les décisions sont complexes et nécessitent d'être expliquées, encore et encore, pour qu'elles soient, sinon acceptées, du moins comprises.

Nous devons tous, ensemble, retrouver la voie du dialogue serein pour le bien de notre sport et de nos associations dans le Jura.

Je terminerai par un message pour les collègues élus : merci et bravo. Le travail ne manque pas pour chacun. Nous avons souhaité montrer, par l'organisation d'événements et la recherche de partenariats, que nous cherchons activement à ne pas tout faire porter sur les épaules des licenciés et des clubs jurassiens. Et je pense que nous avons plutôt bien réussi ce pari même si tout le monde n'en est pas convaincu.

N'oublions jamais que nous ne sommes que des bénévoles et que nous y laissons beaucoup de notre temps personnel et familial et une certaine dose d'énergie. Entendre parler de nous comme des « voleurs » et/ou des « incompétents » fait mal. D'autant plus lorsque l'on sait qu'il reste des places pour travailler avec nous et que très peu de personnes ne se manifestent pour venir aider. Les Commissions sont ouvertes à toutes et tous, prenez de votre temps, apportez vos idées et travaillons ensemble !

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une très bonne saison 2026.

Aurélie BRENIAUX  
Secrétaire générale CD39 FFPJP

Bonjour à toutes et à tous,

Avant de vous présenter les bilans financiers de la saison 2025, je voudrais revenir rapidement sur le contexte de notre prise de fonction à Mickaël et moi-même en tant que trésorier et trésorier adjoint du CD39, et les conséquences sur la gestion.

Le contexte, tout le monde l'a en tête : de nombreux bouleversements dans la composition du Comité Directeur en janvier puis la démission de Dominique BACHELEY le 13 mars. Ensuite le 21 mars lors d'une réunion du CD, nous sommes nommés trésorier et trésorier-adjoint.

J'ai ensuite rencontré Dominique à Bans le 02/04 pendant environ 3 heures pour qu'il m'explique le fonctionnement de la trésorerie du CD, il m'a remis chéquier, CB, pièces justificatives du début d'année, tableaux Excel de suivi conçu par lui-même, documents bancaires ....

Il aurait été nécessaire de faire 3 ou 4 séances comme celle-là pour appréhender la totalité de la tâche qui nous attendait.

Je me dois de préciser que ces tableaux de suivi sont des outils très sophistiqués, remplis de formules de calcul et de macros, mais élaborés pour le travail d'une seule personne. Or dès sa prise de fonction, notre Président Claude AZEMA a fixé un objectif clair au niveau trésorerie : scinder en 2 le suivi avec une partie « boulodrome » et une partie « comité ». J'ai donc proposé au comité, qui l'a accepté, d'utiliser un logiciel de gestion d'association qui a de nombreux avantages :

- Il est hébergé, donc accessible depuis n'importe où.
- Il est multi-utilisateur, donc accessible en simultané par plusieurs personnes. Nous avons (Mickaël et moi), chacun notre accès, et dernièrement j'ai créé un accès pour les vérificateurs aux comptes qui ont pu ainsi consulter avant même notre réunion les écritures.

Avant de passer à la présentation des tableaux, je voudrais souligner ici la grande disponibilité et le grand professionnalisme de Dominique qui a toujours répondu présent à nos sollicitations, téléphoniques ou par mail. Il a, à chaque fois, pris le temps d'expliquer et d'envoyer si nécessaire des documents pour faciliter notre travail. Encore dernièrement, il n'a pas hésité à venir à Bans en plein WE des phases finales CNC pour nous montrer comment et où relever les chiffres pour la déclaration de production photovoltaïque.  
Sincèrement, du fond du cœur MERCI DOMINIQUE.

Les documents que je vais vous présenter sont de fait un peu chargés, car on a :

- Les 2 premières colonnes avec les codes et libellés de ventilation qu'utilisait Dominique
- Les 3 suivantes (fond bleuté) sont les propositions de budget prévisionnel présentées à l'AG du 23/11/2024
- Les 3 suivantes (fond jaune pâle) sont les réalisations enregistrées par Dominique du 23/11/2024 jusqu'au 02/04/2025
- Les 3 suivantes (fond jaune) sont les réalisations que nous avons enregistrées sur le logiciel BA-Web
- Les 3 dernières sont les totaux de l'exercice 2025.

Du fait de la technique d'enregistrement totalement différente entre les 2 gestions (code de

ventilation pour Dominique, et poste comptable de classe 6 et 7 pour le logiciel avec en plus une gestion d'événements), il est très difficile de comparer ligne à ligne les prévisions et les réalisations, et j'en suis désolé.

La séparation entre le boulodrome et le comité a été réalisée d'après les ventilations de Dominique en fonction de ce qui nous semblait logique, présentée et acceptée par le comité directeur du 16/05/2025.

### **BOULODROME**

Budget en déficit de -56 755,10 €

Points principaux :

- Remboursement d'emprunts : -58 652,28 €
- Frais d'entretiens du boulodrome -37 199,27 € pour une prévision de 29 100 €, mais qui inclut le changement de
  - 3 gros et 11 petits BAES pour 4 568,24 € (dont un qui a été commandé dernièrement et non encore changé)
  - 1 onduleur pour 3 240 € qui a été commandé et non installé compte tenu d'une baisse signalée de production.
  - changement du compteur de gaz qui était HS depuis ... pour 1 526,54 €
  - mise en place du contrat d'entretien du chauffage et vérification de tous les radiants pour 1 872€ + location d'une nacelle pour 587,65 €
- Soit un Total de 11 794,43 €
- Sponsoring avec le brasseur 3 076,44 € (dont 576,44 € de RFA)
- 3 jours de finales CNC, bénéfice de 1 356,06 € qui n'est pas définitif puisque des clubs ont fait des virements après le 26/11/2025 et ne sont donc pas pris en compte, d'autre telle la FFPJP n'ont pas encore payé.

### **COMITE**

Budget en excédent de 60 924,06 €

Points principaux :

- Les licences qui passent d'une prévision de 85 000 € à 94 167 €
- Les inscriptions aux championnats du Jura qui passent d'une prévision de 22 000€ à 27 450 €
- Les championnats de France passent d'une prévision de 20 000 € à une dépense de 23 093,14 €

### **CONSOLIDE**

Budget en excédent de 4 168,96 € pour une prévision de -5 242,00 €

## Ensemble

Code	Ventilations exercice 2024	Budget 2025			Réalisé 2025			Réalisé sur BAWeb			TOTAUX		
		débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
agnl	Assemblée Générale fin 2024	3400	400	-3000	4021.36	280	-3741.36	0	4021.36	280.00	-3741.36		
rncdr	Réunions CD39, et réunions & déplacts CR BFC	4000	-4000	800.6	0	-800.6	577.3	-577.3	1377.90	0.00	-1377.90		
cngr	Congrès du Comité Régional BFC	800	-800	1187.8	0	-1187.8		0	1187.80	0.00	-1187.80		
frbq	Frais bancaires	200	-200	67.55	0	-67.55	102.49	78.09	-24.4	170.04	78.09	-91.95	
tel	Abonnement Internet	280	-280	112.98	0	-112.98	146.94	-146.94	259.92	0.00	-259.92		
abtw	Abonnement BAWeb						180		180.00	0.00	-180.00		
cqf	Congrès FFPJP	1200	-1200	1307.12	0	-1307.12		0	1307.12	0.00	-1307.12		
gstn	Frais de gestion	500	-500	309.2	0	-309.2		0	309.20	0.00	-309.20		
eapt	Fourniture et Équipement	3500	-3500	3652.26	0	-3652.26	1748.35	255.36	-1492.99	5400.61	255.36	-5145.25	
div	Divers	1200	-1200	1401.51	0	-1401.51	60	-60	1461.51	0.00	-1461.51		
licmen	Licence menage	0	0	65	0	-65		0	65.00	0.00	-65.00		
form1	Formation 05/01	0	0	449.05	384	-65.05	1261.5	-1261.5	1710.55	384.00	-1326.55		
form2	Formation 11 et 12/01	0	0	720.3	672	-48.3		0	720.30	672.00	-48.30		
phfi	Frais de déplact phases finales BFC : repas & hbgt	3700	-3700	45	0	-45	4967.91	-4967.91	5012.91	0.00	-5012.91		
cpch	Couipes (achat)	1000	-1000	467.44	0	-467.44		0	467.44	0.00	-467.44		
arbi	Commission d'Arbitrage	2500	-2500	507.38	0	-507.38	2647	240	-2407	3154.38	240.00	-2914.38	
comj	Commission des Jeunes	4000	-4000	253.47	657.82	404.35	1315.09	-1315.09	1568.56	657.82	-910.74		
cncj	CNC Jeunes	2500	400	-2100	0	0	2615.03	-2615.03	2615.03	0.00	-2615.03		
ctch	Commission technique	1800	-1800	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
dots	Dotations spécifiques (Chpts, Reg., Nat.)	1200	-1200	0	0	0	600	3121	2521	600.00	3121.00	2521.00	
jvet	Commission des Vétérans : Journée des Vétérans	3200	2300	-900	0	0	340	1550	1210	340.00	1550.00	1210.00	
bout	Boutique du CD39	500	1000	500	0	0	683.2	683.2	683.2	0.00	683.20	683.20	
cfem	Commission Féminines, (J. Fémi)	2400	2000	-400	0	0	2561.01	1435	-1126.01	2561.01	1435.00	-1126.01	
> Coupe de France													
icdf	- dont : Inscriptions perçues auprès des clubs	680	680	0	0	0		760	760	0.00	760.00	760.00	
ffp4	- dont : inscriptions versées à FFPJP	680	-680	0	0	0	1500	-1500	1500.00	0.00	-1500.00		
indm2	- dont : Indemnités versées aux clubs (+ arbitr.)	3600	-3600	840	0	-840		0	840.00	0.00	-840.00		
subf2	- dont : Indemnité reçue de FFPJP ( frais déplact)	900	900	0	740	740	2102.66	2102.66	0.00	2842.66	2842.66		
	- dont : Coupe de France JP 1/16 et 1/8 25 et 26/10						922.14	216	-706.14	922.14	216.00	-706.14	
> Championnat de France													
chfr	- dont : coût des Chpts de France	20000	1600	-20000	1072.79	0	-1072.79	22428.38	408.03	-22020.35	23501.17	408.03	-23093.14
indm1	- dont : indemnités déplact reçues de FFPJP		1600	1600	0	0	0	1850	1850	0.00	1850.00	1850.00	
> Manifestations diverses													
marj	- dont : Marathon Jeunes	200	-200	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00	0.00	
chsa	- dont : Chpt Régional Sport Adapté	400	-400	420	0	-420		0	420.00	0.00	-420.00		
cdf1	- dont : CdF JP à Bans le 02/03/2025		0	280.34	585.1	304.76		0	280.34	585.10	304.76		
cdf2	- dont : CdF JP à Bans 09/03/2025		0	255.88	456	200.12		0	255.88	456.00	200.12		
hndp	- dont : Journée Handi-pétanque	200	-200	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
hnds	- dont : Journée Handi-sport		0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
wcdc	- dont : Week-end CDC JP	2500	3000	500	159.2	0	-159.2		0	159.20	0.00	-159.20	
cncrs	- dont : Concours Vétérans :	16000	17200	1200	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
c55a	- dont : Concours Vétérans du ...		0	2349.61	2797	447.39		0	2349.61	2797.00	447.39		
c55b	- dont : Concours Vétérans du ...		0	2521.49	3051.6	530.11		0	2521.49	3051.60	530.11		
c55c	- dont : Concours Vétérans du ...		0	1190	0	-1190		0	1190.00	0.00	-1190.00		
c55d	- dont : Concours Vétérans du ...		0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
c55e	- dont : Concours Vétérans du ...		0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
c55f	- dont : Concours Vétérans du ...		0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
crcv1	- dont : CRC Vétérans	0	0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
crcv2	- dont : CRC	0	0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
trof3	- dont : Trophée Féminin	750	-750	0	0	0	510	810	300	510.00	810.00	300.00	
trof4	- dont : Trophée Féminin		0	801.72	0	-801.72		0	801.72	0.00	-801.72		
marf	- dont : Marathon Féminin	4800	5400	600	0	500	500	1541.94	3237	1695.06	1541.94	3737.00	2195.06
cncf	- dont : Finales CNC1 CNC2 CNC3 CNCF1 CNCF2						10204.44	11560.5	1356.06	10204.44	11560.50	1356.06	
	- dont : BFC doublette JP à Bans le 14 et 15/06							864	864	0.00	864.00	864.00	
plbl	Planète Boules	884	884	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00	0.00	
icdj	Inscriptions Chpts du Jura	22000	22000	0	0	0		27450	27450	0.00	27450.00	27450.00	
icdc	Inscriptions CDC M & F & Vétérans	2800	2800	0	0	0		3250	3250	0.00	3250.00	3250.00	
fcj	Forfait Organis. Chpts Jura (1€ ou 0,50€/joueur)	3600	3600	0	1229	1229	3225	3225	0.00	4454.00	4454.00		
crbfc	Dotation à CR BFC pour CRC	500	-500	0	0	0	7700	8000	300	7700.00	8000.00	300.00	
dotcnc	Dotation au(x) club(s) Jurassien(s) en CNC	640	-640	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
a?	Aide à l'organisation d'un Chpt BFC		0	0	0	0		0	0.00	0.00	0.00		
drcl	Don reçu du club de Damparis							0	0.00	0.00	0.00		
dcd21	Don au CD21. Chpt du Monde							0	0.00	0.00	0.00		
amnd	Amende (forfait CDC)							0	0.00	0.00	0.00		

Ensemble

	> Total licences												
lic	- dont : Licences perçues (& duplicita & corrections)												
cr1	- dont : CR BFC, licences												
ffpl	- dont : FFPJP, licences												
	> Total affiliations												
affi	- dont : Affiliations perçues auprès des clubs												
ffp3	- dont : FFPJP, affiliation FFPJP, clubs, & Protect. Juri.												
	> Total Mutations												
mut	- dont : Mutations (perçues) & carnets												
cr2	- dont : CR BFC, mutations												
ffp2	- dont : FFPJP, mutations												
	> Subventions												
suba	- dont : Subvention Conseil Départemental												
subb	- dont : Subvention ANS												
sube5	- dont : Fonds de Développement de la Vie Active												
sube6	- dont : Subvention de la Commune de Bans												
	Sponsoring La cave de Vouglans												
dons	Autres dons reçus, et mécénat												
intbp	Intérêts des comptes Banque Populaire												
intca	Intérêts des comptes Crédit Agricole												
bld2	Bouloydrome participation 2 € /joueur												
	Bouloydrome location au club Mt/Vaudrey												
bldla	Bouloydrome, autres locations												
bldu	Bouloydrome panneaux publicitaires												
bldo	Bouloydrome panneaux photovoltaïques												
	> Bouloydrome, achat/vente de stock (manifestations)												
asto	- dont : Achat de stock (boissons, ...)												
vsto	- dont : Vente de stock (boissons, ...)												
bldd	Bouloydrome, dépenses entretien & divers												
bldn	Bouloydrome, nettoyage recettes et dépenses												
rempc	Remboursement de l'emprunt "achat bldrm", Capital												
rempi	Remboursement de l'emprunt "achat bldrm", Intérêts												
rempc2	Remboursement de l'emprunt "travaux", Capital												
rempi2	Remboursement de l'emprunt "travaux", Intérêts												
	> Frais d'entretien bldrm & charges diverses												
freb1	- dont : Frais entr. bldrm : eau												
freb2	- dont : Frais entr. bldrm : gaz & entretien chauffage												
freb3	- dont : Frais entr. bldrm : électricité												
freb4	- dont : Frais entr. bldrm : extincteurs & sécurité												
c55a	- dont : Frais entr. bldrm : extérieurs												
freb6	- dont : Frais entr. bldrm : assurance												
freb7	- dont : Travaux divers												
	243 966.00 €	238 724.00 €	-5 242.00 €	94 495.06 €	134 329.76 €	39 834.70 €	187 055.53 €	151 389.79 €	-35 665.74 €	281 550.59 €	285 719.55 €	4 168.96 €	
	281 550.59 €	285 719.55 €	4 168.96 €		124 556.10 €	185 480.16 €	60 924.06 €	CD					
					156 994.49 €	100 239.39 €	-56 755.10 €	Bouloydrome					
					281 550.59 €	285 719.55 €	4 168.96 €	Total					

Code	Ventilations exercice 2024	Budget 2025			Réalisé 2025			Réalisé sur BAWeb			TOUX		
		débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
agnl	Assemblée Générale fin 2024	3400.00	400.00	-3000.00	4021.36	280.00	-3741.36	0.00	4021.36	280.00	-3741.36		
rncdr	Réunions CD39, et réunions & déplacts CR BFC	4000.00	-4000.00	800.60	0.00	-800.60	577.30	-577.30	1377.90	0.00	-1377.90		
cngr	Congrès du Comité Régional BFC	800.00	-800.00	1187.80	0.00	-1187.80	0.00	1187.80	0.00	-1187.80			
frbq	Frais bancaires	200.00	-200.00	67.55	0.00	-67.55	102.49	78.09	-24.40	170.04	78.09	-91.95	
tel	Abonnement Internet	280.00	-280.00	112.98	0.00	-112.98	146.94		-146.94	259.92	0.00	-259.92	
abtw	Abonnement BAWeb						180.00		-180.00	180.00	0.00	-180.00	
cqf	Congrès FFPJP	1200.00	-1200.00	1307.12	0.00	-1307.12	0.00	1307.12	0.00	-1307.12			
gstn	Frais de gestion	500.00	-500.00	309.20	0.00	-309.20	0.00	309.20	0.00	-309.20			
div	Divers	1200.00	-1200.00	1401.51	0.00	-1401.51	60.00		-60.00	1461.51	0.00	-1461.51	
licmen	Licence menage	0.00	0.00	65.00	0.00	-65.00	0.00	65.00	0.00	-65.00			
form1	Formation 05/01	0.00	0.00	449.05	384.00	-65.05	1261.50		-1261.50	1710.55	384.00	-1326.55	
form2	Formation 11 et 12/01	0.00	0.00	720.30	672.00	-48.30	0.00	720.30	0.00	672.00	-48.30		
phfi	Frais de déplacement phases finales BFC : repas & hbgt	3700.00	-3700.00	45.00	0.00	-45.00	4967.91		-4967.91	5012.91	0.00	-5012.91	
cpch	Couipes (achat)	1000.00	-1000.00	467.44	0.00	-467.44	0.00	467.44	0.00	-467.44			
arbi	Commission d'Arbitrage	2500.00	-2500.00	507.38	0.00	-507.38	2647.00	240.00	-2407.00	3154.38	240.00	-2914.38	
comj	Commission des Jeunes	4000.00	-4000.00	253.47	657.82	404.35	1315.09		-1315.09	1568.56	657.82	-910.74	
cncj	CNC Jeunes	2500.00	400.00	-2100.00	0.00	0.00	2615.03		-2615.03	2615.03	0.00	-2615.03	
ctch	Commission technique	1800.00	-1800.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
dots	Dotations spécifiques (Chpts, Reg., Nat.)	1200.00	-1200.00	0.00	0.00	0.00	600.00	3121.00	2521.00	600.00	3121.00	2521.00	
jvet	Commission des Vétérans : Journée des Vétérans	3200.00	2300.00	-900.00	0.00	0.00	340.00	1550.00	1210.00	340.00	1550.00	1210.00	
bout	Boutique du CD39	500.00	1000.00	500.00	0.00	0.00	683.20	683.20	0.00	683.20	683.20		
cfem	Commission Féminines, (J. Fémi)	2400.00	2000.00	-400.00	0.00	0.00	2561.01	1435.00	-1126.01	2561.01	1435.00	-1126.01	
> Coupe de France							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
icdf	- dont : Inscriptions perçues auprès des clubs	680.00	680.00	0.00	0.00	0.00	760.00	760.00	0.00	760.00	760.00	760.00	
ffp4	- dont : inscriptions versées à FFPJP	680.00	-680.00	0.00	0.00	0.00	1500.00	-1500.00	1500.00	0.00	-1500.00		
indm2	- dont : Indemnités versées aux clubs (+ arbitr.)	3600.00	-3600.00	840.00	0.00	-840.00	0.00	840.00	0.00	-840.00			
subf2	- dont : Indemnité reçue de FFPJP (frais déplact)	900.00	900.00	0.00	740.00	740.00	922.14	2102.66	2102.66	0.00	2842.66	2842.66	
	- dont : Coupe de France JP 1/16 et 1/8 25 et 26/10						216.00	-706.14	922.14	216.00	-706.14		
> Championnat de France							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
chfr	- dont : coût des Chpts de France	20000.00	-20000.00	1072.79	0.00	-1072.79	22428.38	408.03	-22020.35	23501.17	408.03	-23093.14	
indml	- dont : indemnités déplact reçues de FFPJP	1600.00	1600.00	0.00	0.00	0.00	1850.00	1850.00	0.00	1850.00	1850.00		
pibl	Planète Boules	884.00	884.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
icdj	Inscriptions Chpts du Jura	22000.00	22000.00	0.00	0.00	0.00	27450.00	27450.00	0.00	27450.00	27450.00		
icdc	Inscriptions CDC M & F & Vétérans	2800.00	2800.00	0.00	0.00	0.00	3250.00	3250.00	0.00	3250.00	3250.00		
fcj	Forfait Organis. Chpts Jura (1€ ou 0,50€/joueur)	3600.00	3600.00	0.00	1229.00	1229.00	3225.00	3225.00	0.00	4454.00	4454.00		
crbfc	Dotation à CR BFC pour CRC	500.00	-500.00	0.00	0.00	0.00	7700.00	8000.00	300.00	7700.00	8000.00	300.00	
dotcnc	Dotation au(x) club(s) Jurassien(s) en CNC	640.00	-640.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
a?	Aide à l'organisation d'un Chpt BFC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
drcd	Don reçu du club de Damparis						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
ddc21	Don au CD21, Chpt du Monde						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
amnd	Amende (forfait CDC)						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
> Total licences													
lic	- dont : Licences perçues (& duplicita & corrections)	85000.00	85000.00	192.01	74269.00	74076.99	32722.50	32722.50	192.01	106991.50	106799.49		
crl	- dont : CR BFC, licences	9500.00	-9500.00	0.00	0.00	0.00	10536.50	-10536.50	10536.50	0.00	-10536.50		
ffpl	- dont : FFPJP, licences	19500.00	-19500.00	13716.50	0.00	-13716.50	34771.50	-34771.50	48488.00	0.00	-48488.00		
> Total affiliations							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
affi	- dont : Affiliations perçues auprès des clubs	2560.00	2560.00	0.00	2560.00	2560.00	155.00	155.00	0.00	2715.00	2715.00		
ffp3	- dont : FFPJP, affiliation FFPJP, clubs, & Protect. Juri.	420.00	-420.00	0.00	0.00	0.00	436.25	-436.25	436.25	0.00	-436.25		
> Total Mutations							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
mut	- dont : Mutations (perçues) & carnets	3000.00	3000.00	0.00	2880.00	2880.00	200.00	200.00	0.00	3080.00	3080.00		
cr2	- dont : CR BFC, mutations	260.00	-260.00	0.00	0.00	0.00	150.00	-150.00	150.00	0.00	-150.00		
ffp2	- dont : FFPJP, mutations	1300.00	-1300.00	0.00	0.00	0.00	1200.00	-1200.00	1200.00	0.00	-1200.00		
> Subventions							0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
suba	- dont : Subvention Conseil Départemental	12000.00	12000.00	0.00	0.00	0.00	12000.00	12000.00	0.00	12000.00	12000.00		
subb	- dont : Subvention ANS	2500.00	2500.00	0.00	0.00	0.00	2000.00	2000.00	0.00	2000.00	2000.00		
sube5	- dont : Fonds de Développement de la Vie Active	3000.00	3000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
sube6	- dont : Subvention de la Commune de Bans	100.00	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00	100.00	0.00	100.00	100.00		
dons	Autres dons reçus, et mécénat	700.00	700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
intbp	Intérêts des comptes Banque Populaire	1800.00	1800.00	0.00	5.48	5.48	0.00	0.00	0.00	5.48	5.48		
intca	Intérêts des comptes Crédit Agricole	1800.00	1800.00	0.00	256.38	256.38	0.00	0.00	0.00	256.38	256.38		

91 664.00 € 149 224.00 € 57 560.00 € 27 537.06 € 83 933.68 € 56 396.62 € 97 019.04 € 101 546.48 € 4 527.44 € 124 556.10 € 185 480.16 € 60 924.06 €

124 556.10 € 185 480.16 € 60 924.06 €

60 924.06 €

Bouloardrome

Code	Ventilations exercice 2024	Budget 2025			Réalisé 2025			Réalisé sur BAWeb			TOTALS		
		débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde	débit	crédit	solde
eqpt	Fourniture et Équipement	3500.00	-3500.00	3652.26	0.00	-3652.26	1748.35	255.36	-1492.99	5400.61	255.36	-5145.25	
	> Manifestations diverses									0.00	0.00	0.00	
marj	- dont : Marathon Jeunes	200.00	-200.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
chsa	- dont : Chpt Régional Sport Adapté	400.00	-400.00	420.00	0.00	-420.00			0.00	420.00	0.00	-420.00	
cdfl	- dont : CdF JP à Bans le 02/03/2025		0.00	280.34	585.10	304.76			0.00	280.34	585.10	304.76	
cdf2	- dont : CdF JP à Bans 09/03/2025		0.00	255.88	456.00	200.12			0.00	255.88	456.00	200.12	
hndp	- dont : Journée Handi-pétanque	200.00	-200.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
hnds	- dont : Journée Handi-sport			0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
wcdc	- dont : Week-end CDC JP	2500.00	3000.00	500.00	159.20	0.00	-159.20		0.00	159.20	0.00	-159.20	
cncrs	- dont : Concours Vétérans :	16000.00	17200.00	1200.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
c55a	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	2349.61	2797.00	447.39		0.00	2349.61	2797.00	447.39	
c55b	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	2521.49	3051.60	530.11		0.00	2521.49	3051.60	530.11	
c55c	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	1190.00	0.00	-1190.00		0.00	1190.00	0.00	-1190.00	
c55d	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	
c55e	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	
c55f	- dont : Concours Vétérans du ...			0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	
crcv1	- dont : CRC Vétérans	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
crcv2	- dont : CRC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
trof3	- dont : Trophée Féminin	750.00	-750.00	0.00	0.00	0.00	510.00	810.00	300.00	510.00	810.00	300.00	
trof4	- dont : Trophée Féminin			0.00	801.72	0.00	-801.72		0.00	801.72	0.00	-801.72	
marf	- dont : Marathon Féminin	4800.00	5400.00	600.00	0.00	500.00	500.00	1541.94	3237.00	1695.06	1541.94	3737.00	2195.06
cncf	- dont : Finales CNC1 CNC2 CNC3 CNCF1 CNCF2						10204.44	11560.50	1356.06	10204.44	11560.50	1356.06	
	- dont : BFC doublette JP à Bans le 14 et 15/06							864.00	864.00	0.00	864.00	864.00	
	Sponsoring La cave de Vouglans							3076.44	3076.44	0.00	3076.44	3076.44	
bld2	Bouloardrome participation 2 € /joueur	9500.00	9500.00	0.00	11008.00	11008.00			0.00	0.00	11008.00	11008.00	
	Bouloardrome location aux club Mt/Vaudrey	2800.00	2800.00	0.00	0.00	0.00		800.00	800.00	0.00	800.00	800.00	
bldla	Bouloardrome, autres locations	1700.00	1700.00	0.00	1400.00	1400.00		3600.00	3600.00	0.00	5000.00	5000.00	
bldu	Bouloardrome panneaux publicitaires	2500.00	2500.00	0.00	300.00	300.00		0.00	0.00	300.00	0.00	300.00	
bldo	Bouloardrome panneaux photovoltaïques	12400.00	12400.00	0.00	12454.21	12454.21		0.00	0.00	12454.21	12454.21		
	> Bouloardrome, achat/vente de stock (manifestations)	35000.00	35000.00	0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
asto	- dont : Achat de stock (boissons, ...)			0.00	19276.62	270.00	-19006.62	13308.75	-13308.75	32585.37	270.00	-32315.37	
vsto	- dont : Vente de stock (boissons, ...)			0.00	0.00	16524.17	16524.17		25044.20	25044.20	0.00	41568.37	
bldd	Bouloardrome, dépenses entretien & divers	1200.00	-1200.00	466.54	0.00	-466.54	1150.00	280.01	-869.99	1616.54	280.01	-1336.53	
bldn	Bouloardrome, nettoyage recettes et dépenses			0.00	990.00	1050.00	60.00		0.00	990.00	1050.00	60.00	
rempc	Remboursement de l'emprunt "achat bldrm", Capital	35155.16	-35155.16	11632.64	0.00	-11632.64	34144.00	-34144.00	45776.64	0.00	-45776.64		
rempi	Remboursement de l'emprunt "achat bldrm", Intérêts	16060.84	-16060.84	5439.36	0.00	-5439.36			0.00	5439.36	0.00	-5439.36	
rempc2	Remboursement de l'emprunt "travaux", Capital	4796.85	-4796.85	1576.65	0.00	-1576.65	4957.52	-4957.52	6534.17	0.00	-6534.17		
rempi2	Remboursement de l'emprunt "travaux", Intérêts	2639.15	-2639.15	902.11	0.00	-902.11			0.00	902.11	0.00	-902.11	
	> Frais d'entretien bldrm & charges diverses	0.00						0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
frebl	- dont : Frais entr. bldrm : eau	1000.00	-1000.00	0.00	0.00	0.00	1543.70	-1543.70	1543.70	0.00	-1543.70		
freb2	- dont : Frais entr. bldrm : gaz & entretien chauffage	7000.00	-7000.00	6363.90	0.00	-6363.90	6606.86	-6606.86	12970.76	0.00	-12970.76		
freb3	- dont : Frais entr. bldrm : électricité	9000.00	-9000.00	8232.76	0.00	-8232.76	5177.69	315.80	-4861.89	13410.45	315.80	-13094.65	
freb4	- dont : Frais entr. bldrm : extincteurs & sécurité	500.00	-500.00	446.92	0.00	-446.92			0.00	446.92	0.00	-446.92	
c55a	- dont : Frais entr. bldrm : extérieurs	2000.00	-2000.00	0.00	0.00	0.00	1593.60	-1593.60	1593.60	0.00	-1593.60		
freb6	- dont : Frais entr. bldrm : assurance	1600.00	-1600.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	
freb7	- dont : Travaux divers	8000.00	-8000.00	0.00	0.00	0.00	7549.64	-7549.64	7549.64	0.00	-7549.64		
		152 302.00 €	89 500.00 €	-62 802.00 €	66 958.00 €	50 396.08 €	-16 561.92 €	90 036.49 €	49 843.31 €	-40 193.18 €	#####	##### -56 755.10 €	
							8000	8000					

Apport bénévoles

156 994.49 € 100 239.39 € -56 755.10 €  
-56 755.10 €

## SYNTHESE DES COMPTES

Tous pôles

### Compte bancaire

		Solde actuel
Comité Départemental	CA - Compte courant	7 130,01
Boulodrome de BANS	CA - Compte gestion boulodrome	3 553,65
Comité Départemental	CA - Compte Parts Sociales	30,40
Boulodrome de BANS	CA - Compte remboursement de prêts	58,42
Comité Départemental	CA - Livret A Association	46 485,31
Comité Départemental	CE - Compte de dépôt	506,58
Comité Départemental	CE - CSL ASSOCIATIS	18 865,48
<b>TOTAL COMPTES BANCAIRES</b>		<b>76 629,85</b>

### Compte de caisse

	Solde actuel
Caisse Trésorier	0,00
<b>TOTAL COMPTES DE CAISSE</b>	
	<b>0,00</b>

**Total des comptes :** **76 629,85**

## **Questions sur la présentation des finances et le budget consolidé**

### **Jean-Yves GAGLIARDI, Président de Salins-les-Bains**

« Bonjour, concernant la trésorerie, l'année dernière nous avions un avoir en banque de 66 766.84€ et là je vois qu'on a maintenant 76 629.85€. Or mathématiquement, ça fait un bénéfice de 10.000€ et non 4.000 ou 5.000 comme présenté. »

### **Réponse de Jean-Luc PERRIN, Trésorier général**

« Je n'ai pas vraiment de réponse à donner par rapport à cela. Les vérificateurs aux comptes ont eu accès à la fois à l'enregistrement des comptes et à la fois au logiciel en ligne avec accès aux comptes Crédit Agricole et Caisse d'Epargne. Cela a été vérifié.

Je n'ai pas vérifié par rapport au budget précédent, je ne sais expliquer cette différence de 10.000 et le bénéfice de 4.000 et quelques euros. Je ne peux pas vous donner de réponses tout de suite. Je vais creuser cela. »

### **Intervention de Claude AZEMA**

« Il y a peut-être des dépenses qui ont été listées dans le budget mais qui n'ont pas encore été engagées donc l'argent est encore sur les comptes car il n'a pas encore été prélevé ou versé.

Mais le compte en banque fait un état à un instant T alors que le budget et établissement des comptes est décalé par rapport à l'encaissement de certaines recettes que du décaissement de certaines dépenses.

Bon, il vaut mieux que ce soit dans ce sens-là que dans l'autre ! »

### **Intervention de Jean-Marie MRAUX, Trésorier de la FFPJP**

« Il y a sûrement la différence entre les recettes qui n'ont pas encore été encaissées et qui ont été prises en compte, et des dépenses qui n'ont pas été réglées mais prises en compte. »

### **Denis TROSSAT, Président de Passenans**

« Bonjour Mr PERRIN, j'ai apprécié votre sincérité vis-à-vis du travail pointilleux et minutieux de Dominique BACHELEY et c'est bien de l'avoir noté. Mais dans le même temps, je conçois également que les règles du jeu ont changé, notamment en matière d'enregistrement de charges et de produits mais également de ventilation.

Je comprends que ce soit un exercice difficile pour vous, cette année de transition. Cela veut dire qu'à fortiori l'année prochaine, ce sera beaucoup plus facile.

A titre personnel, je fais remarquer que j'aurais aimé avoir les documents comptables dans les dossiers d'Assemblée générale.

### **Réponse de Jean-Luc PERRIN**

« Effectivement, on a fait une réunion de la Commission des finances samedi dernier (NDRL 22 novembre) à Bans donc les documents destinés aux clubs avaient déjà été envoyés par mail. On n'a pas pris le temps mais on aurait pu le faire sur un envoi supplémentaire.

La Commission s'est réunie tard parce que le travail est important, c'est une prise de fonction tardive, une découverte de l'ensemble de la tâche (et on n'a pas encore tout vu !) et il y a beaucoup de choses

à faire. On a été pris par le temps. Mais, si l'année prochaine je suis toujours là, ça devrait aller mieux sur la présentation des bilans qui sera faite sur toute l'année avec la même technique et sur la production des documents qui pourra se faire beaucoup plus rapidement. »

### **Intervention de Claude AZEMA**

« Cette année, il était aussi difficile d'envoyer les documents comptables alors qu'un événement qui doit rentrer dans la comptabilité a eu lieu 4 jours avant comme c'était le cas des finales CNC. Il n'était pas possible d'envoyer des documents fiables avec un événement aussi récent.

Mais je fais confiance à Jean-Luc et à la Commission des finances pour faire mieux l'année prochaine.

Les documents relatifs à la trésorerie seront joints au compte-rendu de l'AG. »

### **Intervention de Jean-Luc PERRIN**

« Nous avons voulu que sur les bilans apparaisse l'intégralité des sommes qui ont été créditées ou débitées sur les comptes jusqu'au 26 novembre donc qui prennent en compte 80 à 85% au minimum des mouvements qui ont été faits lors des CNC. »

### **Denis TROSSAT, Président de Passenans**

« Il y avait une somme qui avoisinait les 20.000€ et qui était un peu en suspens. C'est une éventuelle subvention des fonds publics nationaux. Je voulais juste savoir si ça allait arriver dans les caisses du Comité départemental ou pas ? »

### **Réponse de Claude AZEMA**

« Pour ceux qui ne sont pas au courant, cette subvention a été demandée par le CD39 et il y a eu un problème de forme et elle n'a pas été versée par l'ANS. Dès mon arrivée, avec Paulo DE BASTOS, nous sommes allés rencontrés Romain DUPUIS qui est le directeur départemental Jeunesse et Sport qui s'est engagé à nous la faire parvenir en disant que si elle n'était pas débloquée au niveau national par l'ANS, il la ferait obtenir directement par la Région par le biais du délégué régional. Rencontré il y a une quinzaine de jours, il m'a dit de renvoyer un mail.

Donc on espère toujours l'avoir mais on attend ! »

### **Denis TROSSAT, Président de Passenans**

« Concernant le boulodrome, je suis déjà intervenu plusieurs fois à ce sujet : on va voir le prévisionnel mais je crains la découverte de mauvaises surprises en ce sens que l'outil est vieillissant. L'an dernier, j'avais dit qu'il est important de budgérer annuellement des sommes conséquentes. Dernièrement, lors de l'organisation des CDC/CRC, lors d'un violent orage, nous avons constaté des fuites au niveau de la toiture.

Je vous remercie. »

### **Réponse de Claude AZEMA**

« Grâce à quelques fonds supplémentaires cette année, on a avancé différents travaux notamment sur les onduleurs, sur le gaz, sur la vérification de certaines fuites. On essaie de se mettre à jour. Il y a au prévisionnel des dépenses prévues pour le boulodrome. On espère qu'il n'y aura pas une grosse

catastrophe comme l'écroulement des panneaux solaires ou un mur qui se lézarde. Il faut prévoir des interventions en permanence pour l'entretien du bâtiment. »

#### **Remarque de Nadia DA COSTA**

« Je souhaite rebondir sur ce qu'a dit Jean-Yves. J'ai la situation des comptes au 12 novembre 2024 et la somme était de 57.037€ donc ce qui fait +19.000€. Jean-Yves avait la situation de 2023. »

#### **Remarque de Jean-Marie MARAUX**

« Il manque un rapprochement entre la synthèse des comptes et le bilan financier. Il doit y avoir un état de rapprochement avec des dépenses qui ne sont peut-être pas réglées encore. »

#### **Remarque Mickaël PARRA-SANCHEZ**

« On a reçu par exemple, le reste de mécénat de la Cave de Vouglans. »

### **Vote à l'unanimité du budget 2025**

#### **Intervention de Jean-Marie MARAUX**

« Pour le plan comptable, il faudrait penser à ajouter les amortissements parce que quand on achète du matériel conséquent, c'est mieux de le passer en immobilisation sur 4 ou 5 années. »

#### **Claude AZEMA, Président**

« Nous n'avons pas inscrit les augmentations prévues par la FFPJP dans le budget prévisionnel car elles n'ont pas encore été votées. Nous pourrons avoir un budget prévisionnel rectificatif si besoin. Nous discuterons en Comité directeur de la répercussion de cette augmentation. »



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**



Rapport de certification des comptes de l'exercice 2025,  
clos au 26 novembre 2025

Nous, Messieurs Michel BOY et Eric DIDIOT, Vérificateurs aux Comptes, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2024, avons procédé à la vérification des comptes, de l'exercice 2025, du Comité du Jura FFPJP, cette vérification a été effectuée le mercredi 26 novembre 2025.

Le trésorier et le trésorier adjoint du CD39 nous ont présenté l'ensemble des comptes et des écritures afférentes à la trésorerie 2025, et nous ont fourni toutes explications utiles. Nous avons effectué les contrôles des pièces comptables, des écritures, et des relevés bancaires.

Suite à nos investigations, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du Comité à la fin de l'exercice.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier Général du Comité Départemental, Monsieur Jean-Luc PERRIN, pour l'ensemble de sa gestion 2025.

Fait à Lons le Saunier, le 26 novembre 2025

Les vérificateurs aux comptes

Michel BOY

Eric DIDIOT

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Comité 2026**

<b>Catégories / Sous-catégories</b>	<b>Montant budget</b>
<b>REVENUS</b>	
<b>705 Vente de Tenues</b>	
7052 Tenues Arbitres	200,00
<b>Total 705 Vente de Tenues</b>	<b>200,00</b>
<b>719 Dotations CR BFC</b>	
7192 Dotation forfaitaire CRC Jeunes	1 200,00
7193 Dotation forfaitaire CRC Féminin	1 200,00
7194 Dotation forfaitaire CRC Open	1 600,00
7195 Dotation forfaitaire CRC Vétéran	1 100,00
7196 Dotation forfaitaire CRC Jeu Provençal	200,00
7197 Dotation forfaitaire CNC Jeunes	500,00
7198 Part Fédérale CNC Jeunes	1 600,00
7199 Dotation forfaitaire CNC Open	500,00
<b>Total 719 Dotations CR BFC</b>	<b>7 900,00</b>
<b>74 Subventions de fonctionnement et Sponsoring</b>	
741 Conseil Départemental	12 000,00
742 Subvention Bans	100,00
743 ANS	2 000,00
<b>Total 74 Subventions de fonctionnement et Sponsoring</b>	<b>14 100,00</b>
<b>748 Championnats de France</b>	
7481 Indemnités versées par le Comité Régional	3 000,00
7482 Convention d'objectifs territoriales FFPJP	1 800,00
<b>Total 748 Championnats de France</b>	<b>4 800,00</b>
<b>749 Coupe de France</b>	
7491 Inscriptions perçues auprès des clubs	750,00
7492 Indemnité versée par FFPJP	1 000,00
7493 Déplacements Coupe de France Tour de Zone	500,00
7494 Déplacements Coupe de France Provençal Tour de Zone	300,00
<b>Total 749 Coupe de France</b>	<b>2 550,00</b>
<b>750 Inscriptions</b>	
7501 Championnats du Jura	27 000,00
7502 CDC Masculin Féminin Vétéran et Jeu Provençal	3 000,00
7503 Concours	6 000,00
7504 Amende pour oubli licence	0,00
<b>Total 750 Inscriptions</b>	<b>36 000,00</b>
<b>751 Redevances pour licences et Affiliation</b>	
7511 Organisation Championnat du Jura	4 500,00
7512 Mutations	200,00
7516 Licences	90 000,00
7517 Duplicata / Correction erreurs	200,00
7518 Affiliation	2 700,00

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Comité 2026**

<b>Catégories / Sous-catégories</b>	<b>Montant budget</b>
<b>Total 751 Redevances pour licences et Affiliation</b>	<b>97 600,00</b>

**758 Produits divers de gestion courante**

7582 Intérêts bancaires	1 500,00
<b>Total 758 Produits divers de gestion courante</b>	<b>1 500,00</b>

**Total REVENUS** 164 650,00**DEPENSES****605 Achats de tenues**

6051 Joueurs	-2 500,00
6052 Arbitres	-1 500,00
<b>Total 605 Achats de tenues</b>	<b>-4 000,00</b>

**606 Achats non stockés de matières et fournitures**

6064 Fournitures administratives	-500,00
<b>Total 606 Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>-500,00</b>

**608 Frais de Gestion**

6081 Frais Postaux	-500,00
<b>Total 608 Frais de Gestion</b>	<b>-500,00</b>

**609 Frais Divers**

6091 Frais Divers	-1 200,00
<b>Total 609 Frais Divers</b>	<b>-1 200,00</b>

**618 Réunions, Congrès, AG**

6184 Réunions du CD39	-4 000,00
6185 Congrès FFPJP	-1 500,00
6186 Assemblée Générale	-3 000,00
6189 Congrès BFC	-1 000,00
<b>Total 618 Réunions, Congrès, AG</b>	<b>-9 500,00</b>

**619 Reversement aux clubs**

6192 Dotation pour CRC Jeunes	-1 200,00
6193 Dotation pour CRC Féminin	-1 000,00
6194 Dotation CRC Open	-1 350,00
6195 Dotation CRC Vétéran	-950,00
6196 Dotation CRC Provençal	-150,00
6197 Dotation CNC Jeune	-500,00
6198 Part Fédérale CNC Jeune	-800,00
6199 Dotation CNC Open	-500,00
<b>Total 619 Reversement aux clubs</b>	<b>-6 450,00</b>

**623 Information, publications, relations publiques**

6234 Cadeaux remis aux participants	-200,00
6238 fleurs concours	-500,00

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Comité 2026**

<b>Catégories / Sous-catégories</b>	<b>Montant budget</b>
6239 Marque de sympathie (Décès, Mariage ..)	-200,00
<b>Total 623 Information, publications, relations publiques</b>	<b>-900,00</b>

**625 Déplacements, missions et réceptions**

6251 Frais de délégation	-14 000,00
6252 Repas pris à l'extérieur	-4 000,00
6254 Hébergement	-9 000,00
6255 Frais d'hébergement BFC	-2 000,00
6256 Missions	-500,00
6257 Réceptions	-600,00
6258 Indemnités de déplacement	-4 000,00
6259 Ilona	-50,00
<b>Total 625 Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>-34 150,00</b>

**626 Frais postaux et frais de télécommunications**

6262 Abonnement Internet	-300,00
6264 Hébergement du site Internet	-100,00
<b>Total 626 Frais postaux et frais de télécommunications</b>	<b>-400,00</b>

**627 Frais bancaires et assimilés**

6271 Frais carte de crédit	-60,00
6274 Forfait Service Association	-30,00
6278 Autres frais et commissions sur prestations de services	-10,00
<b>Total 627 Frais bancaires et assimilés</b>	<b>-100,00</b>

**628 Autres prestations de services**

6282 Arbitrage	-2 000,00
6284 Formations	-2 500,00
6285 Abonnement 1 an BAWeb	-200,00
<b>Total 628 Autres prestations de services</b>	<b>-4 700,00</b>

**644 Concours**

6442 Dotation concours	-5 000,00
6447 Aide à l'organisation d'un National	-200,00
6448 Coupes remises aux jeunes champions	-400,00
6449 Dotation aux joueurs 1/2 finale vétéran	-400,00
<b>Total 644 Concours</b>	<b>-6 000,00</b>

**648 Championnat de France**

6481 Participation Championnat de France Jeunes	-1 000,00
<b>Total 648 Championnat de France</b>	<b>-1 000,00</b>

**649 Inscriptions en Coupe de France**

6491 Coupe de France	-500,00
6492 Coupe de France Provençal	-300,00
6493 Acompte sur Coupe de France à déduire FFPJP	-700,00
<b>Total 649 Inscriptions en Coupe de France</b>	<b>-1 500,00</b>

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Comité 2026**

<b>Catégories / Sous-catégories</b>	<b>Montant budget</b>
<b>650 Championnat Régional des Clubs</b>	
6501 Dotation pour championnat régional des clubs	-500,00
6502 Inscriptions championnat régional des clubs	-650,00
<b>Total 650 Championnat Régional des Clubs</b>	<b>-1 150,00</b>
<b>651 Redevances pour licences et mutations</b>	
6511 Redevances licences vétéran, senior, junior FFPJP	-21 000,00
6512 Redevances licences cadet, minime, benjamin FFPJP	-1 000,00
6513 Redevances licences vétéran, senior BFC	-10 500,00
6514 Mutations internes FFPJP	-900,00
6515 Mutations externes FFPJP	-300,00
6516 Affiliations FFPJP	-50,00
6517 Affiliations Clubs	-270,00
6518 Protection Juridique	-100,00
6519 Mutations externes BFC	-180,00
<b>Total 651 Redevances pour licences et mutations</b>	<b>-34 300,00</b>
<b>Total DEPENSES</b>	<b>-106 350,00</b>
<b>Total budget</b>	<b>58 300,00</b>

**BUDGET PREVISIONNEL**  
**Budget Boulodrome 2026**

Catégories / Sous-catégories	Montant budget
<b>REVENUS</b>	
<b>701 Ventes de produits finis</b>	
7011 Produits de la SAOS Promopétanque	300,00
	<b>Total 701 Ventes de produits finis</b>
	<b>300,00</b>
<b>706 Vente prestations de services</b>	
7061 Forfait nettoyage boulodrome	1 000,00
	<b>Total 706 Vente prestations de services</b>
	<b>1 000,00</b>
<b>707 Ventes de marchandises</b>	
7071 Vente de boissons	10 000,00
7074 Recette buvette	10 000,00
7075 Inscription repas	2 000,00
	<b>Total 707 Ventes de marchandises</b>
	<b>22 000,00</b>
<b>74 Subventions de fonctionnement et Sponsoring</b>	
749 Sponsoring	5 000,00
	<b>Total 74 Subventions de fonctionnement et Sponsoring</b>
	<b>5 000,00</b>
<b>750 Inscriptions</b>	
7503 Concours	12 000,00
	<b>Total 750 Inscriptions</b>
	<b>12 000,00</b>
<b>752 Revenus des immeubles</b>	
7521 Locations boulodrome	4 500,00
7523 Location club de MSV	2 800,00
7523 Refacturation énergies	2 000,00
7524 Panneaux Photovoltaïques	14 400,00
7525 Panneaux publicitaires	2 500,00
7528 Participation 2€/joueur	10 000,00
	<b>Total 752 Revenus des immeubles</b>
	<b>36 200,00</b>
<b>755 Contributions financières</b>	
7553 RFA La Cave de Vouglans	1 500,00
	<b>Total 755 Contributions financières</b>
	<b>1 500,00</b>
	<b>Total REVENUS</b>
	<b>78 000,00</b>
<b>DEPENSES</b>	
<b>601 Achats stockés - matières et fournitures</b>	
6013 Produits de buvette	-10 000,00
	<b>Total 601 Achats stockés - matières et fournitures</b>
	<b>-10 000,00</b>
<b>602 Achats stockés - Autres approvisionnements</b>	
6022 Fournitures consommables	-500,00
6028 Autres fournitures suivies en stock	-500,00

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Boulodrome 2026**

<b>Catégories / Sous-catégories</b>	<b>Montant budget</b>
<b>Total 602 Achats stockés - Autres approvisionnements</b>	<b>-1 000,00</b>
<b><u>606 Achats non stockés de matières et fournitures</u></b>	
6062 Fournitures pour buvette	-6 000,00
6063 Fournitures d'entretiens et de petit équipement	-1 000,00
6065 Valorisation boissons consommées	-1 000,00
6068 Autres matières et fournitures	-2 000,00
<b>Total 606 Achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>-10 000,00</b>
<b><u>607 Achats de marchandises</u></b>	
6071 Fournitures diverses pour entretien boulodrome	-7 000,00
6072 Fond de caisse buvette	-3 000,00
<b>Total 607 Achats de marchandises</b>	<b>-10 000,00</b>
<b><u>610 Energies</u></b>	
6101 Electricité	-13 000,00
6102 Gaz	-8 000,00
6103 Eau	-1 500,00
<b>Total 610 Energies</b>	<b>-22 500,00</b>
<b><u>613 Locations</u></b>	
6136 Location Matériel	-600,00
<b>Total 613 Locations</b>	<b>-600,00</b>
<b><u>615 Entretiens et réparations</u></b>	
6151 Entretien extincteurs et Sécurité	-1 000,00
6152 Entretiens et réparations sur biens immobiliers	-2 000,00
6153 Entretien extérieur	-2 000,00
6155 Travaux Divers	-5 000,00
6156 Maintenance	-2 000,00
<b>Total 615 Entretiens et réparations</b>	<b>-12 000,00</b>
<b><u>616 Primes d'assurance</u></b>	
6161 Multirisques	-2 000,00
<b>Total 616 Primes d'assurance</b>	<b>-2 000,00</b>
<b><u>620 Remboursement d'emprunt</u></b>	
6201 Crédit : N° 00001054379	-25 610,00
6202 Crédit : N° 00001055408	-25 610,00
6203 Crédit : N° 00002083834	-7 480,00
<b>Total 620 Remboursement d'emprunt</b>	<b>-58 700,00</b>
<b><u>621 Personnels extérieurs à l'association</u></b>	
6211 Personnel intérimaire	-2 000,00
<b>Total 621 Personnels extérieurs à l'association</b>	<b>-2 000,00</b>
<b><u>625 Déplacements, missions et réceptions</u></b>	
6253 Repas organisés au boulodrome	-3 500,00

**BUDGET PREVISIONNEL****Budget Boulodrome 2026**

Catégories / Sous-catégories	Montant budget
<b>Total 625 Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>-3 500,00</b>

**644 Concours**

6441 Fleurs	-500,00
6442 Dotation concours	-3 500,00
<b>Total 644 Concours</b>	<b>-4 000,00</b>

**Total DEPENSES** **-136 300,00****Total budget** **-58 300,00**

## **Questions / remarques après la présentation du budget prévisionnel**

### **Intervention de Joël MONNIER, Président Pétanque Arboisienne**

« Serait-il possible d'indiquer la charge de 20€ supportées par les licenciés jurassiens dans la ligne investissement du boulodrome parce que c'est un effort fait depuis plusieurs années. »

### **Réponse de Claude AZEMA, Président,**

« Je ne suis pas au courant de tout ce qui a été décidé avant.

Par contre, ce qui a été dit ces derniers temps que les joueurs paient 2€ pour le chauffage est une erreur. Ils paient 2€ pour venir jouer dans le boulodrome et paient les frais annexes. »

### **Intervention de Paulo DE BASTOS**

« Soyons précis, il s'agit de 19€ qui ont été voté lors d'une AG, après plus de 3h de débats pour savoir si nous voulions garder ce boulodrome compte-tenu de l'investissement qui allait être supporté par le Comité départemental. Donc uniquement pour sauver le boulodrome, nous avons envisagé fin 2017 une augmentation de 19€, passant à l'époque de 31€ à 50€ en sachant que nous avions même voté une provision supplémentaire de 5€ qui devait, si la situation s'améliorait, éventuellement être diminué. Vous connaissez la suite.

Donc c'est bien le montant de 19€ qui a été engagé dans le but de supporter le remboursement et l'effort collectif car contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous avions voulu faire supporter à l'ensemble des clubs et des licenciés cet effort pour le boulodrome régional. »

### **Réponse de Claude AZEMA, Président**

« C'est la différence entre propriétaire et locataire. En devenant propriétaire, tout le monde doit participer à l'achat mais après, dans l'utilisation, c'est bien que ce ne soit que ceux qui l'utilisent qui participent pour ne pas faire payer tout le monde. Donc pour les 19€, j'ai compris qu'ils ont servis globalement à l'achat du boulodrome par tous les licenciés donc on peut dire que le boulodrome leur appartient partiellement, à hauteur de 19€ multiplié par les années. Merci de m'avoir enseigné cela. »

### **Stéphanie CHEVANNE, Présidente de Mont-sous-Vaudrey**

« J'ai vu sur le budget prévisionnel qu'il apparait toujours la location pour le club de MSV de 2800€ alors que les conditions ont changé. Est-ce que c'est juste parce que c'est la première année et on met un chiffre et on adapte à partir de l'année prochaine ? »

### **Réponse de Jean-Luc PERRIN, Trésorier général**

« Effectivement, c'est un budget prévisionnel et vu que les conditions n'ont été revues que pour les 3 mois de fin d'année, j'ai repris le chiffre qui existait avant. Très prochainement, il y aura une discussion et un accord pour un nouveau montant donc c'est simplement la reconduction de ce qui existait avant, sans anticiper sur ce qui va réellement se passer. »

### **Stéphanie CHEVANNE, Présidente de Mont-sous-Vaudrey**

« D'accord. Je ne sais pas si tous les clubs sont au courant des discussions engagées entre le club et le Comité : est-ce qu'on peut rappeler à tout le monde les conditions qui nous ont été proposées et

qui sont proposées à l'ensemble des clubs puisqu'on a eu un souci avec des joueurs d'autres clubs qui sont venus joués il y a peu et qui n'étaient pas au courant du nouveau fonctionnement. »

### **Réponse de Claude AZEMA, Président**

« Le Comité a décidé de résilier la convention avec le club de MSV car certaines conditions ne nous convenaient pas du tout. Le nouveau fonctionnement fixe un forfait de 400€ pour l'utilisation du boulodrome pour le club de MSV. Il peut inviter qui il veut et fixer un tarif pour les utilisateurs extérieurs de leur club. Avec Mickaël, nous allons voir les consommations de gaz et d'électricité et adapter le tarif en fonction des dépenses.

Cette possibilité sera aussi ouverte à d'autres clubs s'ils sont intéressés par l'utilisation du boulodrome. On discutera club par club des possibilités et des conditions d'utilisation pour une mise en route courant janvier.

Pour l'instant, le club de MSV est le seul club à avoir un droit d'occupation pour ses besoins propres du boulodrome. »

### **Michel PANCIN, Dole Pétanque Club**

« J'aimerais savoir si on a une idée des chiffres de consommation d'électricité et chauffage sur les finales CNC, pendant 3 jours. »

### **Réponse de Mickaël PARRA-SANCHEZ**

« Pour la journée du vendredi, le chauffage a coûté 207€ avec une utilisation de 7h du matin à 22h environ. Pour le samedi, on était à 186€ environ pour une utilisation de 7h30 à 22h et le dimanche, on était à environ 168€.

Pour l'électricité par exemple, pour le CDC organisé par Ney/Passenans, les 2 jours d'utilisation ont coûté 96€. Pour Saint-Claude, le week-end d'après ça avait coûté environ 68€. Pour PBJ, le concours du samedi a coûté 23€ la journée.

Pour le chauffage, on est vraiment au début de l'utilisation. Il a fait assez froid pour les CNC mais on se rend compte que sur 3 jours, on chauffe beaucoup le 1<sup>er</sup> jour et après, un peu moins.

Il y a des pics de consommation qui sont difficiles à expliquer. Quand on saura qui rentre et qui passe dans le boulodrome, on comprendra mieux les pics de consommation. »

**Vote contre : 0**

**Abstention : Montmorot**

**Vote pour : tous les autres clubs présents**

## MUTATIONS 2026

### Catégorie **non-classé et promotion**

Maximum 50€

FFPJP 20€ / Comité régional 5€

CD39 : 20€ pour les mutations dans Jura / 25€ pour les mutations hors Jura

Total : 45€ / 50€

### Catégorie **honneur**

Maximum 100€

FFPJP 45€ / Comité régional 5€

CD39 : 30€ pour les mutations dans Jura / 50€ pour les mutations hors Jura

Total : 80€ / 100€

### Catégorie **élite**

Maximum 200€

FFPJP 95€ / Comité régional 5€

CD39 : 60€ pour les mutations dans Jura / 100€ pour les mutations hors Jura

Total : 160€ / 200€

Des joueurs arrivant d'un autre Comité pourront jouer ensemble dès la première année.

Les décisions concernant les mutations ne s'appliquent que pour les joueurs de l'Union Européenne. Cette situation ne s'applique pas pour les joueurs venant de Suisse par exemple.

Ces mutations seront basées sur la nouvelle classification 2026 reçues par les clubs fin novembre.

## **Election complémentaire pour entrer au Comité départemental du Jura**

5 places disponibles dont 1 place réservée à une féminine.

**2 candidats :**

**GIROD Julian**

**MIOT Philippe**

Chaque candidat est amené à se présenter à l'ensemble de l'Assemblée.

### **Résultats du vote**

GIROD Julian élu avec 69 voix

MIOT Philippe élu avec 75 voix

## **Présentation du nouveau club de CESANCEY**

Intervention de Nathan GAUGIER, futur Président qui explique les intentions de l'équipe dirigeante déjà créée pour ce nouveau club.

Vote pour la demande d'admission du nouveau club affilié au CD39 FFPJP

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : à l'unanimité**

## **Questions sur les rapports des différentes Commissions**

Aucune question de l'Assemblée sur les rapports de Commissions.

Pour rappel, chaque Commission a un budget alloué quand nécessaire. Chaque dépense doit être justifiée par son responsable.

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

## COMITE DU JURA

### REGLEMENT INTERIEUR

**Article 1** Le présent Règlement Intérieur a pour but de compléter les statuts du Comité du Jura de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Il peut être lui-même complété ou modifié à tout moment par le Bureau du Comité sous réserve d'approbation par la Prochaine assemblée générale.

Dans le cadre du développement de la pétanque et du jeu provençal, le boulodrome régional de Bans peut être mis à disposition du Comité Régional BFC comme centre régional d'entraînement (CRE).

## ORGANISATION ET OBLIGATIONS DES CLUBS

**Article 2** L'organisation interne des clubs affiliés au Comité du Jura ne regarde qu'eux (à condition que leurs statuts soient en accord avec la loi du 1er juillet 1901, des statuts de la F.F.P.J.P. et du Comité du Jura), mais seuls les membres licenciés sont habilités à faire partie de leur Comité Directeur, à participer aux épreuves officielles et peuvent bénéficier des avantages relatifs aux assurances.

Les Sociétés fixent librement le prix de vente des licences à leurs adhérents. Elles en tiennent des états qu'elles doivent envoyer régulièrement au responsable désigné du Comité Départemental.

Chaque club affilié est tenu d'organiser, au moins, un concours officiel par année. En cas de non-respect, le Comité départemental peut décider de sanctions financières ou autres.

Chaque club transmet au Comité Départemental le procès-verbal de son AG ainsi que son bilan financier. En cas de non-respect de cette obligation statutaire, le club fautif ne pourra pas voter lors de l'Assemblée générale et le CD39 FFPJP peut suspendre à une date dûment communiquée la délivrance de licences (renouvellement ou création). Si ces documents sont toujours manquants le jour de l'AG de l'année suivante, une amende de 150€ par document manquant sera appliquée.

**Article 3** Il est souhaitable que chaque club possède en son sein au moins un arbitre officiel. A cet effet, il peut présenter autant de candidats qu'il le désire aux examens organisés par la Commission d'Arbitrage sous l'égide du Comité Départemental.

**Article 4** Les Clubs doivent être représentés à l'Assemblée Générale du Comité Départemental. **Les clubs absents et non excusés devront payer une amende de 150 Euros (article 8 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts du COMITE du JURA).** En tout état de cause, ils sont engagés par les décisions qui y sont prises et ils doivent y conformer leurs actions.

En cas de manquement à ses obligations, un club peut être déféré devant la commission de Discipline du Comité Départemental qui siège suivant le Règlement

Disciplinaire de la FFPJP. Les sanctions encourues par les clubs peuvent être des blâmes, des amendes, voire la radiation.

Un club peut, à tout moment, se retirer du Comité Départemental, après s'être mis en règle avec lui.

## **OBLIGATIONS DES JOUEURS ET SANCTIONS**

**Article 5** Tous les joueurs licenciés au Comité Départemental doivent respecter les règlements de la F.F.P.J.P. (Administratif, Sportif et de Jeu) et les normes édictées par les Assemblées Générales du Comité Départemental. Toutes les compétitions mises en place par la Fédération qui sont jouées dans l'enceinte du boulodrome régional respectent le règlement FFPJP. Pour exemple : Championnat, Coupe de France, Championnat des clubs.

**Article 6** Les Joueurs doivent participer en priorité aux compétitions organisées par les Clubs affiliés au Comité Départemental ou sous sa responsabilité. Ceux qui participeraient à un concours dit « sauvage ou pirate » organisé dans le même secteur qu'une épreuve inscrite au calendrier départemental encourrent des sanctions. Il est d'ailleurs rappelé que les avantages de l'assurance sont suspendus durant toute participation à un concours non reconnu par la F.F.P.J.P. et ses Organismes.

**Article 7** Les sanctions à l'encontre des clubs, des Joueurs ou des Dirigeants sont prononcées par la

Commission de Discipline (Sauf les infractions comportant une sanction automatique), conformément aux prescriptions du Code de Discipline de la F.F.P.J.P.

La composition de la Commission Départementale de Discipline (définie par l’Article 1 du Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.) comprend au moins 5 membres. La majorité de ses membres doit être extérieure au Comité Directeur Départemental.

Les membres de la Commission Départementale de Discipline sont choisis par le Comité Départemental pour la durée de son mandat. (quatre ans)

Celle-ci fonctionne selon les modalités prévues par le Code de Discipline et Sanctions de la F.F.P.J.P.

## **ORGANISATION DES CONCOURS ET CHAMPIONNATS**

**Article 8** Chaque société organise librement ses concours selon la formule autorisée de son choix, à l’exception de toute formule de qualification aux points.

Tout club affilié doit inscrire au minimum une compétition officielle au calendrier départemental sous peine d’une amende de 300€ et d’une sanction administrative en cas de non-règlement du montant de cette peine.

Elle peut doter les compétitions en espèces (ou en nature), sous réserve que la valeur de la dotation ne soit jamais inférieure au montant des inscriptions augmentée de 40 %. Pour la vérification, elle doit répondre à toute demande du Comité Départemental qui a, dans ses fonctions, celle de veiller au respect de cette disposition.

**Article 9** Les clubs doivent inscrire leurs concours au calendrier établi en début de saison accompagnés du ou des arbitre(s) désigné(s). Il leur sera cependant loisible d'en organiser d'autres à des dates restées libres à condition d'en demander l'autorisation à l'avance au Comité Départemental et d'en informer les autres sociétés.

Ils peuvent également prendre en charge des épreuves mises sur pied par des organisateurs non constitués en club. Ils assument alors les mêmes responsabilités vis-à-vis du Comité Départemental que pour leurs propres concours. (Dotation, Arbitrage, résultats, Contrôle des licences etc...)

**Article 10** Les clubs doivent renvoyer après chaque concours inscrit au calendrier les résultats de ceux-ci (général et complémentaire avec réinscription(s)) à l'adresse mail suivante [concours-jura@ffpjp39.com](mailto:concours-jura@ffpjp39.com)

**Article 11** Les Championnats Départementaux se déroulent obligatoirement par poules, avec des équipes constituées par des joueurs appartenant au même club, sauf pour les catégories de jeunes pour lesquelles les équipes peuvent être mitigées selon les règles prévues par la F.F.P.J.P.

Pour tous les championnats seniors, les inscriptions doivent parvenir à l'avance au responsable désigné. Soit par envoi informatique. Le paiement du montant des engagements est réalisé selon le mode souhaité par le

Comité Départemental qui aura validé ce procédé par un vote lors de l’Assemblée Générale.

**Article 12** Le Comité Départemental veille au respect du cahier des charges des championnats par les sociétés organisatrices, notamment en ce qui concerne l’organisation matérielle. Il peut demander que des modifications nécessaires soient apportées. Les clubs reçoivent alors le cahier des charges avec le compte-rendu de l’Assemblée Générale et/ou peuvent le consulter sur le site Internet du CD 39.

Le tirage au sort est réalisé par le responsable des championnats, pas obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, il peut être réalisé au siège du club organisateur avec la présence obligatoire d’un membre du Comité Départemental. C’est également un ou plusieurs membres du Comité Départemental qui assument la responsabilité de la tenue de la table de marque, assisté(s) par les dirigeants du club organisateur.

**Article 13** Dans la mesure de ses moyens financiers (selon un forfait préétabli) le Comité Départemental déplace les équipes qualifiées aux Championnats de France suivants : Triplette Masculin, Triplette Promotion, Triplette Mixte, Tête à Tête Masculin, Tête à tête Féminin, Doublette Masculin, Doublette Féminin, Triplette Féminin, Doublette Provençal, Doublette Mixte, Triplettes Vétéran et Triplette Provençal.

En cas de retour précipité d’un joueur ou d’une équipe (la veille du dernier jour du championnat de France), le joueur ou l’équipe sera tenu de rembourser au

Comité Départemental la nuitée et le repas du dimanche midi sous peine de sanctions disciplinaires.

**Article 14** Le Comité Départemental désigne pour chaque Championnat de France un délégué officiel parmi ses membres ou une personne dûment mandatée. C'est à lui que sera confié le montant du forfait décidé auparavant lors de l'établissement du budget prévisionnel et il devra rendre compte de son utilisation.

Sur place, il appartient au délégué de représenter ses équipes auprès des organisateurs et de veiller à ce que les conditions d'hébergement sont compatibles avec les moyens dont il dispose. Sauf cas exceptionnel, aucune majoration ne sera reversée à ce titre.

Au retour le délégué doit rendre compte au Comité Départemental des conditions du séjour et des résultats obtenus par les joueurs dont il avait la charge.

**Article 15** Les horaires des championnats sont fixés par le Comité Départemental et consultables sur le tableau en annexe et le site du CD39 FFPJP.

## INSTANCES DIRIGEANTES DU COMITE DEPARTEMENTAL

**Article 16** L'instance souveraine du Comité Départemental est l'assemblée générale qui dispose de toutes les prérogatives définies par les statuts ainsi que par les lois et les règlements en vigueur. Son mode de fonctionnement est également défini par les statuts.

**Article 17** Entre les assemblées générales, le Comité Directeur et le Bureau assurent le fonctionnement du Comité Départemental.

Le Comité directeur comprend un maximum de 21 membres, dont au minimum cinq féminines. Ses membres sont désignés par élection en assemblée générale. Les candidats au Comité Départemental doivent faire acte de candidature par écrit (dans un délai défini par le Comité Directeur) auprès du Président en titre.

Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par an, une fois en cours de saison et une fois en fin de saison. Il peut cependant être convoqué à tout moment par le Président du Comité.

**Article 18** Le Bureau du Comité Départemental, conformément aux statuts, est élu par l'assemblée générale. Il comporte au minimum 10 membres dont un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents dont un Président Délégué, un Secrétaire Général, un Secrétaire Adjoint, un Trésorier Général, Un Trésorier Adjoint.

**Article 19** Le Président, élu par l'assemblée générale, agit conformément aux statuts pour représenter le Comité Départemental et assurer son fonctionnement. Il doit faire respecter les statuts et les règlements de la F.F.P.J.P. dont il est le représentant. En cas de carence ou d'impossibilité d'agir, ses fonctions sont exercées par le Vice-Président délégué. Il doit notamment, dans la mesure du possible, se rendre aux congrès nationaux et régionaux. Il participe à

la vie sportive dans le département, notamment au sein du C.D.O.S.

**Article 20** Le responsable des concours et championnats assume toutes les responsabilités relatives aux compétitions organisées sur le territoire du département. A ce titre, il assiste à la Commission *Textes et règlements*, veille à la régularité des concours et au respect des règles fixées par le Comité, et en général, agit au nom du Comité Départemental pour tout ce qui concerne les compétitions départementales.

**Article 21** Le Président de la Commission des jeunes et technique est désigné par le Comité Directeur du CD39 FFPJP. La commission est ouverte aux responsables et éducateurs des jeunes de toutes les sociétés. Elle est chargée de financer les déplacements des jeunes sur les championnats départementaux, les championnats régionaux et/ou les compétitions nationales dans la limite de la somme qui lui est allouée par le Comité Départemental chaque année. Elle organise régulièrement des stages de détection et de sélection (jeunes, espoirs et féminines) selon le calendrier national.

**Article 22** Le Président de la commission arbitrale est élu parmi les membres du Comité Départemental. Il veille à pourvoir tous les championnats en arbitres et les autres compétitions supposant une désignation par ladite commission :

- Coupe de France

Situation 1 -> L'arbitre du club qui accueille officie alors on applique le forfait de 30 € par club.

Situation 2 -> L'arbitre qui officie n'est pas du club (club sans arbitre ou arbitre indisponible) alors :

Club qui accueille : 30 € + frais de déplacement

Club accueilli : 30 €

Dans les deux cas précédemment cités, si le match se déroule sur la journée, le forfait est de 35€ et non plus de 30€. (Application barème fédéral)

Les tours régionaux ne sont plus pris en charge par le CD39 FFPJP mais par le club jurassien qui reçoit la rencontre.

- Championnat des clubs (CDC pétanque)

Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le CD39 pour 1 arbitre par journée de rencontre. Le 2<sup>ème</sup> arbitre et les suivants sont pris en charge par le club organisateur

Pour le CDC jeu provençal, c'est un arbitre par site. Il est pris en charge par le CD39.

**Article 23** En début d'année, chaque club se procure les licences qu'il désire aux conditions fixées par l'assemblée générale sur proposition du trésorier du Comité Départemental. Toute licence non rendue à la date limite arrêtée par le Comité Départemental sera définitivement mise au compte du club défaillant. Des demandes

complémentaires peuvent être formulées en cours d'année.

**Article 24** Le règlement intérieur du Comité Départemental est complété par un règlement intérieur élaboré spécifiquement pour le boulodrome de Bans. De fait, les deux textes veillent à garder une même finalité en évitant toute dissonance qui nuirait à leur application.

## MUTATIONS

**Article 25** A l'intérieur et à l'extérieur du Comité Départemental les mutations entre clubs sont entièrement libres. Le club quitté ne peut s'opposer à une mutation que pour des raisons bien établies, non-régularisation de la situation financière du licencié par exemple.

Les demandes de mutation doivent être adressées au Président du club quitté sans date limite puis transmises au Président du Comité Départemental avec l'accord du Président concerné, accompagnées du montant du droit de mutation prescrit par la F.F.P.J.P.

Fait à Bans, le 30 novembre 2025.



**CAHIER DES CHARGES**  
**ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT**  
**DEPARTEMENTAL**

L'organisation d'un championnat, généralement qualificatif pour un championnat de France, doit se dérouler dans les meilleures conditions. Le présent document stipule les charges qui incombent à tout organisateur dès lors que sa candidature aura été acceptée par les responsables du Comité Départemental du Jura.

La société organisatrice qui ne respectera pas ces consignes ou celles données par le Comité Départemental le jour de l'épreuve, se verra refuser l'organisation de tels championnats pour les années suivantes et ses dirigeants pourront être sanctionnés par les instances habilitées en cas de fautes graves.

Si, pour diverses raisons, aucun club ou district n'est en mesure de prendre en charge l'organisation d'un championnat, celle-ci revient obligatoirement au Comité Départemental qui choisira la date et le lieu à sa convenance, étant entendu que le boulodrome régional sera légitimement prioritaire. Cette alternative, prévue par les textes fédéraux, permet de garantir le déroulement de tous les championnats dans le Comité Départemental du Jura.

## **1 : Organisation technique.**

L’organisation technique et sportive est assurée par les membres du Comité Départemental. Toutefois, il est recommandé au club organisateur de déléguer une personne à la table de marque pour assister les responsables départementaux.

## **2 : Organisation matérielle.**

**Elle incombe entièrement à la société organisatrice.**

### **Tirage au sort.**

Il est réalisé par le responsable des championnats chargé de recueillir les inscriptions, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, le club organisateur peut être amené à avoir la charge de prévoir l’organisation matérielle (local avec prise de courant) du tirage au sort de tout championnat senior en présence d’un membre du Comité Départemental.

**La date limite d’inscription aux championnats sera 5 jours avant le début de la compétition :**

- le lundi précédent (avec possibilité de changement jusqu’à mercredi) la compétition prévue un samedi avec le tirage le jeudi matin ;
- le dimanche précédent la compétition prévue le mercredi avec un tirage le lundi matin.

Pour les championnats des catégories « jeunes », les inscriptions et le tirage au sort sont assurés par la commission des jeunes départementale. Le championnat triplette « jeunes » fait l’objet d’une inscription à l’avance.

Lors d'une organisation d'un championnat sur deux jours consécutifs, le tirage au sort a lieu dans l'ordre de qualification des équipes le lendemain. Les formations doivent être présentes un quart d'heure avant le coup de sifflet de l'arbitre. Si une équipe n'est pas présente, l'arbitre procèdera au tirage pour celle-ci (appui sur touche informatique).

### Déroulement des compétitions :

- championnats provençaux (doublette et triplette) le samedi matin à 8h30 comme les championnats régionaux.
- championnats vétérans doublette et triplette se déroulent sur 2 jours (mercredi et jeudi) et commencent le premier jour à 14h.
- championnat triplette mixte se déroule sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.
- championnat Doublette Masculin : samedi à 8h30 et Individuel Féminin à 15h.
- **Championnat TàT masculin se déroule avec une phase qualificative par district (possibilité de grouper 2 districts) : début le samedi à 8h30 ou à 14h (selon le choix de l'organisateur). Reprise de la compétition avec les qualifiés le dimanche matin en poule à 8h30.**

64 joueurs seront retenus pour la phase finale au prorata du nombre d'inscrits le samedi matin.

La liste des personnes qualifiées doit être transmise au responsable du tirage avant 22h30 par retour mail.

- **Championnat doublette féminin se déroule sur 1 jour et demi, début à 15h le samedi.**

Pour les championnats BFC se déroulant dans le Jura, se référer au cahier des charges du CR BFC.

## **Table de marque.**

- Elle doit être placée dans un lieu couvert avec tables et chaises permettant l'installation d'un matériel informatique et au minimum de deux personnes par championnat.
- Elle doit recueillir et garder les licences déposées avant le début de la compétition.
- Une attestation en cas de perte peut être délivrée à un joueur pour une durée d'un mois, celle-ci sera réalisée par le Président du Comité Départemental ou, éventuellement, le responsable de l'établissement des licences et duplicita.
- Un joueur dont la licence ne passe pas au lecteur pourra jouer si le championnat est géré informatiquement et que la base de données est mise à jour.
- Un joueur qui a oublié sa licence pourra jouer dans les mêmes conditions mais devra s'acquitter d'une amende de 10€ au Comité Départemental.
- Tout changement de joueur doit être signalé avant le début de la compétition. Il ne sera accepté qu'à la condition que ce joueur n'ait pas été engagé dans une autre équipe.
- Toute équipe qui se présente avec **30 minutes** de retard est irréversiblement éliminée.
- Quand deux championnats se déroulent sur le même week-end, un jeune ne peut s'inscrire que dans l'une des deux compétitions.

- Un jeune peut prétendre jouer que dans la catégorie supérieure à la sienne sans sur-classement.
- Des panneaux d'affichage (plan des terrains, tirages, jury...) seront prévus.
- Une bonne sonorisation, audible de tous les sites ainsi que de la buvette, devra être installée.
- L'affichage d'un jury composé de 3 à 5 membres : il peut être composé du délégué départemental, d'un arbitre et d'un membre du Comité d'Organisation.

## **Parties.**

- Prévoir un nombre de terrains suffisant en se renseignant auprès du Comité Départemental après la clôture des inscriptions (un nombre indicatif est donné en annexe).
- Un plan d'ensemble devra être affiché à la table de marque.
- Chaque terrain devra avoir les dimensions minimales suivantes : 3 mètres de large (2,5 mètres exceptionnellement en tête-à-tête) et 12 mètres de long. Pour le jeu provençal, les jeux feront au minimum 3.50 mètres de large sur 24 mètres de long. Les jeux sont délimités par de la ficelle.
- Chaque terrain d'extrémité, à la pétanque comme au jeu provençal, doit avoir 1 mètre de plus en largeur afin de préserver la largeur maximale pour le lancer du but. Cette mesure s'applique dès le début de la compétition.
- Les terrains sont numérotés en dehors de la ligne de perte.
- Interdiction de tracer des terrains bout à bout (laisser une allée de 30 cm au minimum).
- Lors de la première journée d'un championnat se déroulant sur deux jours consécutifs, le jury apprécie

les conditions qui lui permettent éventuellement de supprimer un tour ou d'en ajouter un en veillant à ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

- Lors d'un championnat débutant le matin ou au 2<sup>ème</sup> jour d'un championnat, le jury prend les dispositions adéquates quant à l'arrêt des parties au moment de la pause méridienne : soit arrêt à midi pour tous, soit arrêt après la fin d'un niveau de la compétition. Dans ce cas, le jury informera les joueurs de l'heure de reprise qui ne pourra pas être fixée au-delà de 14h30.

## **Carrés d'honneur.**

- Il sera constitué de quatre jeux de 3 mètres sur 12 au minimum (si possible de 4 mètres sur 15) pour la pétanque et 4 mètres sur 24 mètres pour le jeu provençal. Ne pas oublier le mètre supplémentaire pour les jeux d'extrémité si le choix s'est porté sur 3 mètres de large.
- Le carré d'honneur sera ceinturé de barrières métalliques placées au minimum à 30 cm de la ligne de perte à la pétanque et à **1m20** au minimum de la ligne de perte pour le jeu provençal.
- Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira des plaquettes pour l'indication du nom des équipes et de l'évolution du score. Il pourra remédier à ce manque par l'annonce en fin de mène au micro de l'évolution du score.
- En accord avec le Comité Départemental et l'arbitre de la compétition, des cercles matérialisés peuvent être utilisés.
- Le carré d'honneur est vivement souhaité lors des championnats jeunes.

## **Eclairage.**

- L'organisateur veille à prévoir un éclairage suffisant pour toutes les parties disputées en nocturne (au moins 16 jeux pour les grands championnats).

## **Arbitrage.**

- Le championnat est arbitré par un ou plusieurs arbitres mandatés par la commission arbitrale départementale.
- L'arbitre est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour faire respecter le règlement officiel ainsi que les règlements annexes.

## **Tenues.**

- La tenue sportive homogène haut et bas est obligatoire dès le début de la compétition. Les joueurs peuvent jouer indifféremment en tee-shirt, polo ou blouson à condition que l'identification du club soit clairement apposée.
- Les joueurs participant à un championnat régional BFC doivent revêtir une tenue sportive homogène (haut et bas).
- Le port du jean est interdit.
- Se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

## **Commodités.**

- L'organisateur devra, à proximité des terrains, mettre à disposition des compétiteurs des toilettes hommes et femmes et en assurer l'entretien pendant toute la durée du championnat.

## **Restauration.**

- Pour les championnats régionaux qui débutent le matin, une restauration simple, rapide et peu coûteuse (16€ maximum) sera proposée aux joueurs, délégués du Comité Départemental et arbitres. Elle pourra prendre soit la forme de repas pris sur place, soit organisée dans une salle des fêtes, un foyer ou de réservations dans un restaurant.

## **Buvette.**

- L'organisateur proposera des consommations à prix raisonnables ainsi qu'une boisson pilote non alcoolisée au tarif préconisé par le Comité Départemental. (1€)
- L'organisateur veillera à installer la buvette (ou ses buvettes) suffisamment éloignée(s) des aires de jeux afin d'éviter toute gêne et nuisance sonore.

## **Protocole.**

### **Personnalités locales.**

- Le club organisateur aura la charge d'inviter les personnalités locales (maire, Conseil Départemental, responsable des sports...) à la remise des récompenses ou à un vin d'honneur prévu à une heure qui convient le mieux à leur emploi du temps.
- Il invitera la presse.

### **Récompenses à la charge du Comité Départemental.**

- Prévoir la remise des récompenses à l'issue du championnat : coupes, trophées...

- Prévoir la dotation pour les championnats non qualificatifs (doublette vétérans) Dans ce cas, les clubs paient leurs inscriptions, l'organisateur verse son forfait habituel et le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se à condition qu'il y ait au moins 32 équipes inscrites en doublette.

Les catégories jeunes ne sont pas concernées car il n'y a pas d'engagement d'inscriptions.

## **Secours.**

- Les organisateurs devront disposer d'un moyen d'appel rapide à un service de secours et avoir prévu une trousse de premiers soins.

## **3 : Contraintes financières.**

Sont à la charge du club organisateur :

- L'indemnisation des arbitres suivant le barème défini par la FFPJP et 0.30€ du kilomètre.
- La restauration et les boissons des responsables de la table de marque et du corps arbitral.
- Une boisson et un sandwich (ou pâtisserie) pour chaque compétiteur des catégories jeunes.
- Le versement au Comité Départemental d'un forfait de 1 euro par joueur participant au championnat (excepté les championnats jeunes).
- L'achat de fleurs destinées aux finalistes féminines ainsi que l'achat de toutes récompenses que l'organisateur souhaiterait offrir en complément de celles prévues par le Comité Départemental pour les finalistes.

- Le vin d'honneur à servir aux personnalités à la suite de la remise des récompenses aux champions et vice-champions.
- Selon les critères d'éloignement du délégué de son domicile et d'horaire tardif de fin de première journée, les frais d'hébergement seront pris en charge par le CD 39.

## **4 : Sponsorisation.**

- La publicité des sponsors est autorisée mais elle doit être validée par le Comité Départemental qui se réserve le droit d'imposer d'autres partenaires comme la sponsorisation par des fabricants de boules.

## **5 : Manifestations annexes.**

- Les manifestations annexes (concours complémentaires, concours de points, tombola...) sont laissées à l'entièvre initiative du club organisateur. Elles ne devront en aucun cas gêner les compétiteurs et les responsables de la table de marque. Prévoir un bureau et une sonorisation distincts.

## Annexe A

### Dispositions à prévoir pour un championnat

championnat	durée	horaire de début le samedi	horaire de reprise le dimanche	nombre de terrains
Triplette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	30
Triplette senior	1 jour et demi	14 heures	8h30	65
Triplette promotion	1 jour et demi	14 heures	8h30	30
Triplette féminin	1 jour et demi	14 heures	8h30	25
Triplette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	60
Triplette vétérans	2 jours	14 heures (pas en week-end)		30
Triplette jeunes	1 jour	9h30		25
Doublette provençal	2 jours	8h30 heures	8h30	40
Doublette senior	2 jours	8h30	9h	120
Doublette féminin	1 jour et demi	14h	9h30	40
Doublette jeunes	1 jour		9h30	30
Doublette mixte	1 jour et demi	14 heures	8h30	90
Doublette vétérans	2 jours	14 heures (pas en week-end)		40
Tête-à-tête senior	2 jours	<b>8h30 ou 14h</b>	<b>8h30</b>	15
Tête-à-tête féminin	1 jour et demi	15h	9h30	35
Tête-à-tête jeunes	1 jour	10 h		25
Tir de précision	1 jour	8 h 30	entre 5 et 6 pas de tir.	

Le nombre de terrains est donné à titre indicatif. D'autre part, certains championnats peuvent connaître un changement d'horaire, soit par décision du Comité Départemental, soit au regard des conditions de jeu (climat, éclairage, nombre d'équipes...) ou d'un événement particulier (élections, conditions d'accès au lieu de la compétition (accidents, bouchons, déviations...)).

## Annexe B

### **Constitution des équipes pour les qualificatifs aux championnats du Jura Championnats en triplette**

Triplette senior pétanque, senior Promotion et Mixte	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Triplette senior provençal	senior	triplette homogène au championnat du Jura	un joueur non européen autorisé
Triplette féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Triplette junior	junior ou cadet	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette cadet	cadet ou minime	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
-----			
Triplette minime	minime ou benjamin	triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette benjamin	benjamin	triplette mitigée	Championnat du Jura
Triplette vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé

### Championnats en doublette

Doublette senior pétanque	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette senior provençal	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette féminin	senior	appartenance au même club	une joueuse non européenne autorisée
Doublette mixte	senior	appartenance au même club	un joueur non européen autorisé
Doublette junior	junior ou cadet	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette cadet	cadet ou minime	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette minime	minime ou benjamin	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette benjamin	benjamins	doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette vétérans	vétérans 60 ans et plus	appartenance au même club	Pas de championnat de France

## Championnats tête-à-tête

Tête-à-tête senior	senior	joueur de nationalité européenne
Tête-à-tête féminin	senior	joueuse de nationalité européenne
Tête-à-tête junior	junior ou cadet	Pas de championnat de France
Tête-à-tête cadet	cadet ou minime	Pas de championnat de France
Tête-à-tête minime	minime ou benjamin	Pas de championnat de France
Tête-à-tête benjamin	benjamin	Pas de championnat de France
Tir de précision	SM, SF, JM, JF	Joueur/joueuse de nationalité européenne.

Le présent cahier des charges d'organisation d'un championnat départemental est approuvé le **30 novembre 2025**. Il est réactualisé en tenant compte des nouvelles mesures fédérales et des aménagements pris par le Comité Départemental du Jura.

Le Président du CD 39 FFPJP La secrétaire générale du CD39 FFPJP  
Claude AZEMA Aurélie BRENIAUX

## **Questions à propos des modifications du règlement intérieur et du cahier des charges Championnat du Jura**

### **Catherine COQUATRIX, Présidente ES Montmorot**

« A propos de la modification de l'article 1 du règlement intérieur, « *Chaque club affilié est tenu d'organiser, au moins, un concours officiel par année. En cas de non-respect, le Comité départemental peut décider de sanctions financières ou autres.* » Que signifie le « autres » ?

### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Le Comité départemental peut par exemple refuser l'organisation d'un CDC à un club qui n'aura pas respecté cette règle ».

*Une discussion s'est tenue autour des pré-qualificatifs des Championnats TàT masculin et de la phase finale :*

- *Horaire des pré-qualificatifs : au choix de l'organisateur (8h30 ou 14h) ;*
- *Pas de possibilité de garantir la présence de chaque district lors de la phase finale ;*
- *Envoi de la liste des qualifiés au plus tard à 22h30 la veille de la reprise.*

### **Question de Fabien CHARRIERE, Président d'Arinthod**

« N'est-il pas possible pour 2026 de prévoir des pré-qualificatifs par district et non pas en regroupant 2 districts ? »

### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Cette décision a été actée par les Présidents de district lors d'une réunion et n'a pas été imposée par le CD. Si les Présidents de districts veulent revenir sur cette décision, aucun problème pour nous. »

### **Sébastien HAMARD, Président DPC**

« Les districts sont trop différents pour pouvoir faire les pré-qualificatifs dans un seul district. Par exemple, le district de la Chaux comprend 4 clubs (DPC-PBJ-Moissey et Champvans). Pour les Championnats TàT, il pourrait y avoir 5 personnes de PBJ, 5 de Moissey, 60 de Champvans et 60 de DPC. Je pense que la proposition de 2 districts rassemblés sera le plus juste. Donc c'est compliqué !

Peut-être qu'il faut repenser la composition des districts et changer la construction des districts actuels. On peut aussi se questionner sur les districts : à quoi servent-ils réellement ? C'est un peu ambigu... Pour le district de la Chaux, il n'y a jamais une compétition organisée par le district. C'est une éventuelle discussion pour les années à venir.

## **Réponse de Claude AZEMA, Président**

« Cette discussion autour des districts est prévue et est à l'ordre du jour pour 2026. Cette question de l'avenir des districts a été posée lors de la réunion avec les 4 districts réunis : il faudra revoir la composition des districts qui peut évoluer en fonction de la disparition ou de la création de clubs.

La décision pour 2026 a été prise : il y aura un regroupement de 2 districts pour assurer les qualificatifs. Pour la manière d'assurer la présence de tous les districts lors de la phase finale, c'est à réfléchir. »

## **Question de Aline MONNERET, Présidente de PCHS**

« A ce que j'ai compris, Salins ferait le pré-qualificatif avec un terrain par poule ; au district lédonien, on a décidé de faire la même formule. Du coup, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ça ne se fait pas à MSV avec un terrain par poule ? En changeant juste la formule de l'année dernière, car je pense qu'un terrain par poule dans chaque district ou un terrain par poule à MSV, c'est exactement la même chose ! »

## **Réponse de Claude AZEMA, Président**

« Ce sont les Présidents de districts réunis ensemble qui ont choisi cette solution donc on ne va pas revenir en arrière lors de l'AG. On va tester cette proposition et voir ce que ça donne. Pour une fois qu'on écoute les Présidents de districts, on va voir. Si ça ne va pas, on changera pour 2027. »

## **Aline MONNERET, Présidente de PCHS**

« On a eu l'information que c'est le Comité directeur qui a imposé cette décision. »

## **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Il faut aussi penser que faire un terrain par poule à MSV, c'est accueillir entre 450 et 500 joueurs. Pour le club organisateur, c'est très lourd et pour la gestion de la compétition, c'est très compliqué alors qu'accueillir dans 2 lieux différents, c'est moins lourd d'organisation. Pensez à vos bénévoles et à la table de marque. Cette année, nous avons essuyé des critiques lors du TaT masculin avec la décision de faire jouer les poules le matin et reprise à 14h pour tous dans un souci de gestion des terrains. Quand vous avez à gérer les terrains des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours de poule, des barrages et des premiers tours après les poules, avec + de 400 joueurs, c'est une usine à gaz. Certains n'annoncent pas, d'autres annoncent avec un mauvais numéro...bref, c'est ingérable. C'est aussi pour cela que les Présidents de districts ont pris cette décision. »

## **Intervention de Philippe JARCELLAT**

« Pour rappel, il est interdit d'organiser un Championnat complet avec 1 seul terrain par poule. C'est autorisé pour les phases de pré-qualificatifs car la phase finale aura lieu en poule et avec 2 terrains par poule. »

## **Validation des représentants du CD39 au Congrès national de la Fédération à Pontivy du 13 au 15 décembre 2025 (56)**

Seule Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale, représentera le CD39.

### **Questions diverses**

#### **Remarque de Fernand FOURNIER, Président de l'ABJ**

« Ma remarque concerne les CDC : c'est dommage car le club de La Vallée est absent aujourd'hui mais le problème est qu'ils ne reçoivent jamais. Entre joueurs et entre clubs, on évoque ce problème donc il faudrait que ce problème soit réglé. Parce que le principe du CDC, c'est d'être reçu et de recevoir, c'est la convivialité et l'échange. Ce n'est pas que jouer à la pétanque chez les autres. »

#### **Réponse de Claude AZEMA, Président**

« En effet, je pense que l'on peut dire que s'ils ne reçoivent jamais, ils ne pourront pas prétendre à la catégorie supérieure. Emilie MARAUX se charge de ce problème. »

#### **Catherine COQUATRIX, Présidente ES Montmorot**

« On n'a pas la projection 2026 pour les Championnats de clubs cette année ? et le calendrier ? »

#### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Je réponds concernant le calendrier : il est en accès sur le site Internet donc on ne perd pas le temps de reprendre chaque date et chaque concours. Si vous avez un problème concernant le calendrier, vous vous adressez directement à Philippe JARCELLAT par mail qui fera les modifications nécessaires sur le site.

Tout ce qui concerne le site Internet, c'est Philippe JARCELLAT qui gère. Si vous pouvez le contacter directement, ça m'évite de faire le relai... Et tout ce qui concerne les réseaux sociaux, il faut vous adresser à Emilie MARAUX et Paulo DE BASTOS. »

#### **Réponse de Emilie MARAUX, responsable CDC**

« On ne m'a pas demandé de préparer le prévisionnel. »

#### **Intervention de Michel BOURGEON, Président de Champvans**

« Pour les montées et les descentes, on ne sait pas trop... »

#### **Remarque de Nicolas JANOD, Président de Sportivement**

« J'ai une remarque concernant le calendrier et aux dates. Première remarque concernant les coûts de chauffage et d'électricité : ils sont différents en fonction de la date à laquelle on organise un concours au boulodrome.

Autre remarque : il serait intéressant, quand on nous impose des dates de Championnats des clubs (provençal ou autre), sur des dates où on a déjà un concours de prévu, qu'on puisse en être averti. Parce qu'on avait notre concours en doublette en janvier et puis j'ai remarqué sur le site qu'il y avait quelque chose à la place. Je ne suis pas contre mais simplement avoir un petit coup de téléphone pour nous prévenir qu'à cette date-là, il y a une priorité à une compétition club. Au moins qu'on soit prévenu à l'avance. Il y a d'autres clubs aussi, l'Etoile par exemple. »

#### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Je me permets d'apporter une précision : le calendrier se construit en suivant une hiérarchie. D'abord la FFPJP positionne ses dates, puis le Comité régional, puis le Comité départemental et enfin les clubs se positionnent sur les dates restantes. Il n'y a pas de dates réservées ou fixes pour aucun club. Le calendrier se renouvelle tous les ans. »

#### **Intervention de Grégory BONNOT, Président de L'Etoile Jura**

« Avant, on se référait au calendrier précédent avec des dates que l'on maintenait ou pas. Maintenant comment on fait ?

Lors de notre réunion de district Lédonien, on nous a présenté un calendrier vierge. Comment on fait ? La réponse qu'on a, c'est « vous choisissez une date ultérieurement en fonction de ce qui reste ». En face de mon concours, c'est un régional féminin de la Ligue. Et après, on nous oblige d'organiser un concours dans l'année. A la date qu'on prévoit quand ? »

#### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Soit je n'ai pas été assez claire, soit je ne comprends pas... Le calendrier se construit en respectant une hiérarchie des demandes. La Région a accès à une date avant les clubs.

L'objectif de votre réunion de district, c'est de vous positionner sur les dates restantes. Ensuite, le compte-rendu est envoyé à Philippe JARCELLAT et il positionne les concours sur le calendrier. Le calendrier que j'ai envoyé à chaque Président de district comportait toutes les dates déjà positionnées. Il n'était pas vierge comme tu le dis.

Ayez bien en tête qu'il n'y a aucune date de concours club fixée à l'avance. Ce n'est pas parce que, cette année, vous allez organiser un concours le premier week-end de mars qu'en 2027, vous aurez encore cette date. Pourquoi ? Parce qu'on a l'exemple aujourd'hui : Championnat des Clubs provençal, création d'une deuxième division en 2026 donc de nouvelles dates vont être imposées. Un calendrier, il est en constante évolution d'une année sur l'autre. »

#### **Intervention de Grégory BONNOT, Président de L'Etoile Jura**

« Quand on va à une réunion de district, on la prépare en club pour voir si on maintient notre date. Et là, comment on peut l'anticiper le calendrier ? »

#### **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Si vous le souhaitez en avance, demandez à vos Présidents de districts de vous l'envoyer... »

#### **Intervention de Tony MONNET, Président de Chatelneuf**

« Est-ce qu'on ne peut pas le présenter-là le calendrier 2026 ? »

## **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Mais il est accessible sur le site Internet. Pourquoi perdre du temps alors que chacun peut vérifier ce qui le concerne et contacter Philippe JARCELLAT ? ».

## **Intervention de Fabien CHARRIERE, Président d'Arinthod**

« Pour rebondir sur ce que disait Greg, je pense que c'est un problème de communication. On est totalement d'accord que les compétitions nationales, régionales et départementales priment sur les concours clubs. C'est simplement de la communication. Pour certains clubs, c'est compliqué de trouver des dates, des bénévoles qui peuvent être disponibles.

Par contre, sur le lieu, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi la Région serait prioritaire sur le boulodrome de Bans sachant que le boulodrome, Joël l'a rappelé tout à l'heure, il est financé en partie par les joueurs jurassiens. Donc que la compétition régionale soit prioritaire, ok mais le lieu ne doit pas être une priorité pour la Région selon moi.

Autre question : est-ce qu'une compétition régionale peut être organisée dans une autre ville (ex Dijon) en même temps qu'une compétition départementale dans le Jura ? »

## **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Oui c'est tout à fait possible. »

## **Intervention de Fabien CHARRIERE, Président d'Arinthod**

« Donc est-ce que ce serait possible de dire que le lieu est réservé pour les clubs du Jura étant donné qu'il est financé par les joueurs du Jura ? En terme de communication, ça pourrait être sympa de montrer que les clubs jurassiens sont en quelque sorte récompensés avec ce petit avantage par rapport aux compétitions régionales. »

## **Réponse de Aurélie BRENIAUX, Secrétaire générale**

« Oui j'entends ta proposition. On a malheureusement parfois des annulations de concours. Alors on fait quoi ? On dit « OK priorité aux clubs jurassiens » mais qui, une semaine avant, annulent le concours. Si vous avez des solutions, on est preneur ! »

## **Intervention de Claude AZEMA, Président**

« On va laisser la parole à Paulo DE BASTOS, Président du Comité régional, qui va pouvoir nous donner son avis sur cette question. »

## **Intervention de Paulo DE BASTOS, Président du Comité régional BFC**

« Sur ce point précis, le Régional féminin qui a été proposé date du 8 mars 2025. Autour du 15 mars 2025, le CD39 était informé de la proposition d'organiser à Bans. Pour rappel, c'est le siège social de la Région. Je vous rappelle que la Région a attribué 20.000€ lors de l'achat. Je vous rappelle que le boulodrome est autant accessible au Comité régional qu'au Comité départemental. Pour information, parmi vous, certains reçoivent des subventions de la Région, à hauteur de 32.000€ cette année.

Si aujourd'hui, vous me dites « je veux la date du 28 février pour mon concours départemental », j'en prendrai acte puisque on respectera. Je n'ai pas de droit d'ingérence sur le Comité du Jura. On trouvera un autre site. Cela impliquera de frais supplémentaires pour vos équipes féminines. Il n'y a

pas beaucoup de compétitions féminines au calendrier, vous avez la chance d'en avoir une sur vos terres. Si ce n'est plus le cas, vous irez dans la Nièvre, dans l'Yonne ou en Saône-et-Loire et vous paierez des frais supplémentaires de déplacement.

Opposé un Comité régional à un Comité départemental qui a osé le soutenir financièrement, j'en prendrai acte...mais il y aura des retours. »

#### **Intervention de Claude AZEMA, Président**

« Ce n'est pas un sujet à débat. Ce que dit Paulo est juste, pour moi la Région doit avoir une priorité. C'est la hiérarchie et c'est normal. »

#### **Intervention de Grégory BONNOT, Président de L'Etoile Jura**

« Je suis désolé et je ne voulais pas lancer ce débat-là et en aucun cas. Je souhaitais juste qu'on soit averti et on en aurait débattu. Priorité à la Région, il n'y a pas de souci. Je le redis, on aurait juste aimé être averti en amont et pouvoir anticiper dans nos clubs. »

## **Interventions des différentes personnes présentes**

### **Mr Claude BORCARD, Président de la Communauté d'Agglomération ECLA**

« Bonjour à toutes et tous et merci pour l'invitation Claude,

Je suis ravi de vous accueillir ici au CarCom pour votre Assemblée générale. Le CarCom, c'est le lieu pour les Assemblées générales car il y en a pratiquement tous les jours. C'est régulier que je vienne pour écouter et entendre ce qui se passe dans chacun des Comités, chacun des clubs. Ce n'est pas toujours très simple et en tant que Président de l'Agglomération, les problèmes de gouvernance, on doit les gérer au jour le jour : 32 communes, 32 maires qui n'ont pas toujours les mêmes attentes, les mêmes besoins et donc arriver à conjuguer tout cela, ce n'est jamais « un long fleuve tranquille » comme vous l'avez dit. Et donc je comprends toutes les difficultés qu'il y a aujourd'hui dans un monde où l'individualisme a pris beaucoup plus de poids que le collectif et ça devient un vrai sujet pour tous ceux qui essaient de faire avancer toutes ces organisations. J'entends tout cela et on essaie, chacun dans notre secteur de faire avancer les choses. Je reprends juste l'exemple de la pétanque : sur notre territoire, on a plusieurs clubs mais on n'a qu'une seule couverte qui commence à être fatiguée et étant un ancien licencié de pétanque, je suis attentif à cela mais ce n'est pas simple car on a beaucoup de choses à faire évoluer sur notre territoire en matière sportive entre autres, car il y a aussi tout le reste. Les salles de sports sont toutes désuètes : on a commencé par le GES COSEC car c'était le plus urgent mais on sait que le boulodrome ne couvre pas tous les besoins mais on avance à la vitesse que l'on peut, j'espère que mes successeurs pourront gérer ce problème pendant le prochain mandat.

Par rapport à votre projet d'organisation d'un Championnat de France sur Lons-le-Saunier, bien entendu que je peux m'engager sans difficulté quelque soit le résultat des élections de mars, il y aura l'appui total à la fois de la Ville et de l'Agglomération pour un projet de cette envergure qui n'a pas que des répercussions sportives mais des répercussions économiques très importantes. Lorsqu'il y a des grosses organisations en place sur le territoire comme la Cyclosportive ou d'autres événements, ça amène beaucoup et ça fait rayonner beaucoup. Il y a des retombées économiques pour tout le territoire, pas forcément que la Ville ou l'Agglomération mais pour l'ensemble du tissu économique. On sera bien sûr à vos côtés et on participera à cet événement avec joie.

En attendant, je vous souhaite une bonne Assemblée générale, sereine et la plus efficace possible pour que ce beau sport qu'est la pétanque puisse continuer à fonctionner pour le plaisir de tous. »

### **Mr Jean-Marie MARAUX, Trésorier général de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**

« Bonjour à toutes et tous,

Je suis ravi de vous retrouver et surtout de retrouver Claude à la Présidence du CD, lui qui l'a créé en 1974. J'en profite pour saluer Paulo, le Président du Comité Régional.

Quelques informations concernant la Fédération avec pas mal d'évolutions ces dernières années grâce à l'équipe autour de Michel LEBOT, élue fin 2024 jusqu'en 2028.

Pour 2025, les effectifs ont progressé de 3% au niveau national avec 310.879 licenciés par rapport à 302.146 en 2024. Il y a un léger déficit sur les licences jeunes avec seulement 4.2% de nos effectifs. Je vous rassure, votre Région et votre CD, ne sont pas dans cette tendance grâce à des actions bénéfiques dans les écoles et les écoles de pétanque. Au niveau compétition, il y a aussi la réussite du CRE (Centre Régional d'Entrainement).

Pour en revenir à la Fédération, ce sont 36 membres qui mettent en place la ligne de conduite du Président. 2025 a été une année pour faire un état de la situation afin de se projeter sur des améliorations qui permettront de faire évoluer nos 2 sports, la pétanque et le jeu provençal.

Il a été acté plusieurs décisions. A partir de 2026, il y a aura la dématérialisation de la licence : plus de support carte mais un QR Code. Les informations nécessaires ont été transmises à l'ensemble des CD et des CR. Il faut maintenant tout mettre en place.

Nouvelle réglementation au niveau des mutations avec l'abandon de la différence entre les mutations internes et externes et avec la révision des tarifs qui n'avaient pas subi d'augmentation depuis 2012. Il y a eu une augmentation assez conséquente des tarifs mais justifiées. A partir de 2026, trois joueurs qui arrivent d'un autre Comité peuvent venir et jouer ensemble la première année.

Pour 2026, une amélioration de l'organisation des Championnats de France est prévue. On a voulu renforcer la diffusion TV avec l'Equipe TV et la retransmission de la Web TF fédérale et assurer une dotation plus importante pour les participants et les meilleures équipes à partir des 1/2 finales. La recette correspondant à cette décision sera la participation de 1€ à tous les joueurs inscrits aux qualificatifs seniors. Cette dépense sera à régler par le Comité départemental qui aura le choix de les prendre à sa charge, soit de les répercuter sur le prix de l'inscription.

Autre point sur le Centre National Michel DESBOIS à Chomérac. Malheureusement, le dossier avance doucement à la suite d'études préalables qui ont été demandées au niveau de la faune et la flore avant le dépôt du permis de construire. Ceci est une perte de temps et d'argent mais obligatoire. En principe, les travaux devraient débuter au cours du second semestre 2026.

Les sujets pour 2027 et après sont en réflexion :

- Nouveau calendrier avec la prise en compte de l'ensemble des compétitions fédérales
- Création d'un nouveau Championnat de France triplette mixte Jeu Provençal
- Création de nouvelles compétitions Clubs avec une Coupe de France Jeunes et une Coupe de France féminines
- Une refonte des Championnats nationaux avec un travail autour des qualifications départementales et régionales
- Optimisation de la formation pour les dirigeants, les arbitres et les éducateurs pour assurer le développement auprès du public jeune notamment
- Augmentation de la licence pour 2027 : hausse de 4€ pour licences juniors et seniors. Pas de changement pour les catégories Benjamins-Minimes-Cadets. Pas d'autres augmentations jusqu'à 2029.

Cette augmentation servira à la revalorisation des aides pour les clubs, Comité Départementaux et Régionaux (pour mieux couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration qui augmentent constamment) ; la professionnalisation et la structuration de la Fédération ; développement de la plateforme numérique en conformité avec les demandes du Ministère pour une

meilleure gestion des licences et des compétitions et la refonte du site internet de la FFPJP ; renforcement des dispositifs de diffusion des compétitions (WEB TV/L'Equipe 21) et la création de nouveaux projets sportifs.

Ces orientations seront présentées lors du Congrès national à Pontivy (56) et ce sont les représentants des Comités départementaux qui valideront ou pas ces propositions pour valider ces directives. (NDRL : le Congrès a validé cette proposition)

Pour terminer, un mot pour votre Comité départemental : c'est un Comité actif avec des effectifs en augmentation, un Comité dynamique à travers les différents comptes-rendus, toujours soucieux de travailler main dans la main avec la Fédération pour faire évoluer notre sport et je salue avec plaisir les bons résultats des équipes jurassiennes au niveau régional et national, tant chez les seniors que chez les jeunes.

Un mot pour Claude, qui a repris la présidence après quelques tensions en début d'année 2025 et avec des relations délicates avec les présidents de clubs pour assurer la bonne gestion du boulodrome de Bans. Un grand merci Claude car avec ton équipe réduite, vous avez assuré le fonctionnement du Comité mais surtout, vous avez ouvert votre réflexion en voulant proposer une comptabilité spécifique, indépendante du fonctionnement normal du Comité. Il est vrai que le fait d'être passé du statut de locataire à celui de propriétaire 5 ans après, a été une charge financière conséquente puisque nous passons d'une dépense annuelle de 35.000€ environ (12.000€ de location et 23.000€ de charges) à 85.000€ environ (60.000€ de remboursements d'emprunt et 25.000€ de charges). Ce delta n'est pas négligeable mais aujourd'hui, les membres du Comité, les responsables de clubs et l'ensemble des licenciés jurassiens doivent tenir compte de cet état de fait et il est nécessaire de pouvoir travailler ensemble et non pas les uns contre les autres. Il en va de l'avenir de ce magnifique boulodrome jurassien qui fait envie à bien des licenciés, des responsables de club et de Comités extérieurs car nous avons une perle couteuse à l'instant T mais qu'il ne faut surtout pas abandonner. Des solutions doivent être trouvées avec le concours de vous tous et toutes, licenciés-clubs-Comité.

Je terminerai mon intervention en ayant une pensée pour Nino, qui a été un Président avec lequel j'ai aimé travailler à Arbois, un petit club bien structuré. Je pense bien à lui aujourd'hui.

Merci pour votre attention et bonne Assemblée Générale, avec des débats constructifs pour faire avancer nos 2 belles disciplines que sont la pétanque et le jeu provençal. »

### **Paulo DE BASTOS, Président du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté**

« Cher Claude, Mesdames et Messieurs les membres du Comité départemental, Monsieur le Trésorier général de la FFPJP, cher Bernard FAUVEY, chers amis,

Aujourd'hui, avant de développer mon propos, j'ai beaucoup d'émotion parce que de se retrouver au Carcom, je sais qu'au-dessus de nous, plane une âme, celle d'Yvette, et aujourd'hui, en revoyant Gilles, je sais et nous savons tous ce que nous devons à cette personne qui nous a tant accompagnés et tant servi et qui aujourd'hui manque à bien des personnes et en particulier au comité départemental. Le sens de mon propos, il sera en deux phases. D'abord par rapport à ce que j'ai entendu ce matin et ensuite je vous parlerai plus du comité régional.

Je voudrais saluer le travail qui a été réalisé par Jean-Luc Perrin. Il est évident que prendre en cours de saison la succession d'un pôle aussi important que celui du financier, prendre la suite de Dominique BACHELEY, qui était un homme d'une rigueur et d'une minutie exemplaire, nous rappelle à quel point le pôle financier est un pôle crucial. L'histoire jurassienne nous a montré il y a quelques années - sous la présidence de Jean-Marie - à quel point, lorsque nous sommes touchés au cœur par un bouleversement qu'on appelle un détournement de fond, nous rappelle à quel point la confiance doit être totale et aujourd'hui dans cette présentation pédagogique, précise - avec quelques petits ajustements certes - à quel point ce rapport de confiance est créé et je crois que les applaudissements qui ont accompagné ta présentation n'étaient pas à la hauteur du travail que tu as réalisé Jean-Luc.

D'autre part, la présentation des rapports qui vous a été envoyé n'a pas suscité beaucoup de questions, je m'en étonne. Tout au long de l'année (et pourtant je suis moins présent sur les terrains), que de conversations, que de critiques, que de commentaires acerbes vis-à-vis de ceux qui ont continué à naviguer alors que tout était fait pour que finalement le bateau coule... Je tiens à leur rendre hommage parce que ce qu'il y a par-dessus tout dans ce comité, c'est le sens des responsabilités. Et si on ne l'a pas, oh la critique, la critique est facile, il faut y aller. Et j'ai une pensée pour ces 9 personnes, lorsque j'ai dû organiser avec Michel DEMOUGEOT, une Assemblée générale extraordinaire, qui ont fait que le 28 ou 27 février dernier, à un mois à peine du premier championnat, ils ont fait en sorte que nous ayons des champions, qu'ils soient qualifiés au championnat de France. Que ce serait-il passé si nous avions dû une nouvelle fois convoquer avec des délais de convocation, vous connaissez mon sens du respect des statuts, s'il avait fallu reconvoquer une nouvelle Assemblée générale ??

Ces 9 personnes-là ont été rejointes lors d'une Assemblée générale extraordinaire par quelques volontaires qui, eux aussi, ont pris leurs sens des responsabilités. Je vous dirais simplement que parmi ces 15 ou 16 personnes, on ne sait plus à force, 5 d'entre eux ont fait aussi un travail remarquable au niveau du comité régional. Je n'ai pas oublié les quelques remarques désobligeantes de ceux qui refusaient et qui refusent toujours dans leur esprit d'accompagner financièrement les frais de déplacements de ces membres qui vont jusque dans l'Yonne quand il faut aller dans l'Yonne, ou au sud de la Nièvre quand il faut y aller.

Mais vous avez, parmi ces 5, le président de la commission des jeunes régionales, la Trésorière générale, vous avez 2 arbitres nationaux qui gèrent la commission arbitrale, moi-même par ma fonction de président et je n'oublie pas notre salarié, notre CFR Julien MARAUX. Vous avez pu voir, à défaut de communication, le travail qui a été accompli par ces personnes. Et c'est vrai que j'ai eu quelques moments d'inquiétude parce que quand on aime un comité, je ne l'aime pas plus que vous, je l'aime autant que vous.

Il y a eu des moments effectivement, j'avais mal pour ceux qui étaient encore aux affaires. J'ai écouté les remarques des uns des autres, certaines fondées ou pas. Mais ce qui est important aujourd'hui, et c'est ce qui ressort de cette matinée, c'est que je retrouve un peu de sérénité et les échanges qui sont ici présentés ce matin vont dans le bon sens.

Quant à dire que vous avez tous pris vos responsabilités, je ne pense pas. Je dirais même que beaucoup de clubs, trop de clubs, brillent par leur absence. Vous avez, continuellement, fait des reproches, des remarques. Et pourtant, il y a encore, si je ne m'abuse, 4, 5 ou 6 postes à pouvoir au comité départemental. Où êtes-vous ? Où avez-vous pris votre sens et responsabilité ? Alors, à un moment donné, il faut choisir. Et le choix est très simple. C'est la construction, c'est la concertation, c'est le dialogue. Parce que le comité du Jura, il n'a pas à disparaître. Regardez le bilan financier, regardez le travail qui a été fait par les différents pôles, sportifs, jeunes, tout a été fait.

Dans un contexte extrêmement difficile. Et j'ai une pensée également, pour ces nouveaux qui sont arrivés. Et je voudrais féliciter Fabienne CROISSANT. Pour ce qu'elle a réalisé au niveau des licences et des mutations, nous sommes un département exemplaire. Et avec Antoine, pendant ces 12 années, nous avons déjoué les plus frauduleux qui ont tenté de nous faire gober, et on va dire bien des balivernes. Et Fabienne a repris ce poste avec une rigueur et une compétence remarquables.

Heureusement que certains n'ont pas quitté le navire quand on a entendu « il aurait fallu une démission collective ». Tout jeter à la mer et recommencer à zéro. Ce n'est pas possible. Le comité du Jura ne pouvait pas se permettre de repartir à zéro à la fin du mois de février. Soyez en sûr. Alors ensuite, les critiques, les remarques, si elles sont constructives, elles se doivent d'être exprimées. Et ce matin, je le redis une nouvelle fois, bravo, je suis content de voir qu'on est capable de partager avec le comité départemental des propos, des discussions et je l'espère, constructive.

Pensez que ces hommes et ces femmes ne sont que des bénévoles. Ça a été quand même rappelé. Vous êtes tous des bénévoles. Nous ne sommes pas dans un comité comme certains de mes collègues qui ont des salariés. Nous sommes tous à la même enseigne. Donc un moment donné, faisons que nous avancions tous ensemble. Un comité n'est rien sans ses clubs. Parce que c'est vous, et je vous l'ai souvent dit, lorsque j'étais président, un club, c'est ce qui fait vivre un comité.

Mais un comité, il a aussi, bien évidemment, le droit à être respecté dans ses choix. Vous avez vu des présentations de modifications statutaires. Alors il y a eu un défaut de communication ? Soit. Maintenant, on gomme, on remet à zéro et on repart. En tout cas, c'est ce que je souhaite. Et faites-le aussi, pensez-le, par rapport aux deux personnes qui ont été élues ce matin, qui, bien évidemment, vont apporter leurs compétences au comité départemental.

Alors au niveau du comité régional, depuis fin 2024, je suis le nouveau président avec 23 de mes collègues autour de la table issus des huit départements. Et nous finissons cette année un petit peu à l'image du comité départemental, avec une augmentation du nombre de licenciés. Nous sommes à 16.614 licenciés pour cette année.

Et on doit bien faire remarquer que tous les comités, mais bien sûr les clubs, ont fait le nécessaire pour non seulement stabiliser et augmenter leur nombre de licenciés. Donc félicitations également au comité du Jura, qui trouve, en cette année 2025, 1785 licenciés, ça laisse un peu rêveur par rapport à une certaine époque.

Le comité régional, c'est aussi un CRE, un centre régional d'entraînement, dirigé par notre salarié. Je voudrais remercier la pétanque salinoise, qui a accueilli 24 jeunes de toute la région, à la fin du mois d'août, avec la réalisation d'un clip et d'un film que vous avez sans doute vu, ou en tous les cas

aperçu, qui permet de voir et de découvrir ce qu'est le véritable enjeu d'un centre régional d'entraînement.

Aujourd'hui, la Fédération est en but sur l'avancée de son projet à Chomérac, mais il faut vraiment souhaiter que ce projet puisse bien évidemment aller à son terme le plus vite possible, parce que nous avons besoin de ces lieux où finalement toutes les compétences sont réunies. Et si nous avons choisi un CRE itinérant, c'est justement pour pouvoir aller dans chaque département du territoire.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une question cruciale. À quoi servons-nous les comités régionales ? Souvent, lorsque je discute avec certains d'entre vous ou des joueurs, on sait simplement me dire « ça nous coûte de l'argent » - des frais de déplacement, des frais d'hébergement. Aujourd'hui, je vais vous dire une chose. On se pose beaucoup de questions, nous, au niveau des présidents de région. Parce qu'effectivement, le nerf de la guerre, vous le savez, c'est le financier.

Alors nous allons, et nous souhaitons, ouvrir une discussion avec notre fédération afin de redonner aux régions une place, une vraie place administrative et sportive. En cela, je veux dire que quand vous êtes qualifié à l'issue d'un championnat du Jura, puis qu'on vous annonce que trois semaines après, il va falloir faire trois heures et demi, quatre heures de route pour aller faire un championnat BFC, on se rend compte d'une chose. S'il n'y a pas une liste de volontaires, et parfois on va chercher loin, jusqu'en huitième, c'est-à-dire pour certains championnats sortis de poule, on aurait bien du mal à pourvoir les 32 places. Ce qui, d'ailleurs, n'est pas toujours le cas. Vous l'avez vu cette année. Malgré tout, le Jura est un bon élève, je tiens à le dire.

Les qualifiés d'une manière générale, même si on va chercher dans la suite du classement, le Jura est toujours très honorablement représenté sur les championnats régionaux. Est-ce qu'il faut revenir à un système que nous avons connu il y a plus de 30 ans, 35 ans, d'une qualification par la région avant de faire le championnat régional ? Vous savez, c'est le système pyramidal. Je ne suis pas forcément certain que ce soit la bonne solution, parce qu'aujourd'hui, vous avez une part non négligeable de licenciés qui jouent parce qu'on est sur leur territoire, qu'on ne les constraint pas à un grand nombre de kilomètres. Si on changeait leur formule, on irait sans doute vers d'autres difficultés. Donc c'est un vrai départ.

À quoi sert un comité régional ? Alors je peux vous dire qu'il joue pleinement son rôle en termes de formation d'arbitres, de jeunes, d'éducateur, et également GTM, gestionnaire de table marque. Et je sais que vous avez déjà engagé un certain nombre de candidats pour ces formations. Simplement vous dire que dans quelques années, on va être raisonnable, peut-être au prochain mandat de la fédération, il sera imposé que si nous n'avons pas suivi une formation, on ne pourra pas tenir de table marque, on ne pourra pas organiser de championnat. Donc il faut vraiment prendre conscience que les dirigeants des clubs qui sont amenés à tenir des tables de marque, comme dans un comité départemental, doivent absolument envisager cette formation.

Nous travaillons avec la fédération pour réduire les coûts, et elle nous a entendu pour réduire la durée. Je peux vous donner un exemple, la formation des GTM, des gestionnaires de table de marque, c'était deux jours, deux jours pleins. Donc nous avons réduit à deux demi-journées, mais deux demi-journées qui ne sont pas forcément consécutives.

On va même à envisager la visio pour certaines formations. Vous voyez, la fédération nous écoute, nous accompagne, mais c'est aussi la prise de conscience qu'on doit tous avoir, c'est qu'à un moment donné, ces formations deviendront obligatoires. J'attire votre attention sur un dernier point, celui du contrôle d'honorabilité. Vous savez que tant que président secrétaire et trésorier n'ont pas envoyé ce document, il n'est pas possible de délivrer de licences, mais j'ai envie de dire, faites très attention. En tant que président pour ma première année, j'ai été confronté à un problème de comportement plus que douteux d'un éducateur, président d'une commission des jeunes de son département.

Vous savez, il faut vraiment prendre des précautions. Aujourd'hui, la confiance que les parents nous accordent dans un club, aux éducateurs du club, elle doit aussi supposer un minimum de contrôle. On ne peut pas tout faire et n'importe comment. On doit se prévenir parce que les dégâts en ce moment, ce qui se passe du côté de la Saône-et-Loire, sont terrifiants. Parce que c'est tout un système qui est remis en cause. Avec une procédure, le procureur de la République a été saisi.

Alors, tant qu'on n'est pas concerné, on se dit toujours, ça arrive aux autres, mais ce genre de choses peut malheureusement nous concerter tous. Enfin, je voudrais vous annoncer aussi une bonne nouvelle, puisque, bien sûr, Jean-Marie vous a fait part des quatre euros qui seront donc votés, en tout cas soumis en vote, lors du congrès. Sachez une chose, en tant que président de région, je ne suis pas contre ma fédération.

Je leur ai d'ailleurs souvent dit éviter d'émettre une augmentation, vous faites une bonne augmentation d'un coup, justifier, développer, argumenter, et vous verrez, ça passera toujours. Là, on nous annonce une augmentation de quatre euros que chaque comité départemental, bien évidemment, devra répercuter. C'est une décision fédérale. La bonne nouvelle est au niveau du comité régional. La part que vous reversez de chaque licencié à la région, elle est à 6,50€. Ce montant ne changera pas, bien sûr, pas en 2026, mais ne changera pas en 2027. Et d'ailleurs, on a aucune raison de l'envisager. Vous avez compris, vous avez tous été très attentifs. Le comité régional va percevoir une somme sur toutes les mutations. Jusqu'alors, nous ne recevions une part que sur les mutations externes. Donc, on a fait preuve d'intelligence, et après, la commission des finances du 16 décembre dernier à Dijon, nous avons été convaincus qu'il ne fallait pas toucher à cette part.

Et à côté de ça, vous allez voir la création d'une deuxième division dans le groupe de CRC territorial, c'est-à-dire du côté Franche-Comté et du côté Bourgogne, c'est-à-dire l'équivalent de ce que l'on appelle le groupe 1 et 2. Pourquoi ? Parce que nous avons tenu compte de propositions. Nous avons écouté. Alors, je le dis souvent, ma boîte mail est ouverte. Je n'ai reçu qu'une seule proposition jurassienne, celle de Jean-Yves GAGLIARDI. Nous l'avons soumise en visio, puis ensuite en présentiel. Et nous en sommes arrivés à être convaincus qu'il n'y avait aucun intérêt à faire descendre quatre équipes d'un coup. Et bien, nous avons créé une deuxième division. Au total, ce sont 32 000 euros que nous reversons à tous les clubs. Nous avons un budget d'environ à peu près 60 000 euros pour les Championnats. C'est sûr que c'est exotique d'aller en Corse. Alors bien sûr, là, je pense que ça ne manquera pas de candidats. Je pense qu'au Doublette Mixte, il va y avoir beaucoup de participants. L'espoir peut-être d'aller tacquiner le cochonner en Corse. Mais ce sont des dépenses concrètes et exponentielles.

Heureusement, vous aurez la chance d'avoir un championnat de France dans notre région, à Saint-Florentin.

J'ai beaucoup de plaisir à vous retrouver. C'est une famille. Et dans une famille, par moment, ça se frite un peu. C'est normal. Mais moi, je sors aujourd'hui rassurer. J'ai vu ace matin de la sérénité, des interventions on va dire encourageantes, constructives.

Et finalement, on fait honneur au plus beau blason qui soit, celui du comité du Jura. Je vous remercie. »

**Bernard FAUVEY, Président CD39 des Médaillés Jeunesse, Sport et Engagement Associatif** remet à Antoine MARTINELLO la médaille d'or du ministère de la Jeunesse, du sport et de la vie associative par délégation de la ministre des Sports.

## **Remise des récompenses 2025**

### **Diplômes d'honneur**

DAVID	Emilien	Pétanque Orgeletaine
VANDROUX	Patrice	Pétanque Orgeletaine
DA COSTA	Sandrine	Pétanque Orgeletaine
ROBIN	Daniel	Pétanque Moirantine
PITON	Kévin	Pétanque Moirantine
DURY	Jean-Marc	Pétanque Moirantine
BOY	Michel	Pétanque Moirantine
BACHET	Jérôme	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
BOUVIER	Jean	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
PARROT	Aude	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
LABRUDE	Philippe	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
BESSON	Guy	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
CHEVALIER	Denis	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
DREAN	Yohan	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
DREAN	Jean-Yves	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
GONTIER	Julien	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
MARAUX	Charlotte	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
BONNOT	Cédric	Dole Pétanque Club
BOUVOT	Yohann	Dole Pétanque Club
GUYON	Claude	Dole Pétanque Club
MINY	Jean-Philippe	Dole Pétanque Club
LAFARGE	Philippe	Dole Pétanque Club

### **Médaille de bronze**

PAPIN	Marie	Amicale Pétanque Champvans
BERNET	Pauline	Amicale Pétanque Champvans

### **Médaille d'argent**

GUYON	Régis	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
-------	-------	-------------------------------

### **Médaille d'or**

ROUOSSET	Philippe	Pétanque de Mont-sous-Vaudrey
----------	----------	-------------------------------